



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de
l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Direction de la politique économique
Analyse du marché du travail et politique sociale

Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail

Documents de base pour la conférence natio-
nale du 3 mai 2019

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 462 42 27
www.seco.admin.ch

Sommaire

Management Summary	3
1 Introduction	5
2 Activité et participation au marché du travail	5
2.1 Importance croissante des travailleurs âgés sur le marché du travail.....	5
2.2 Activité jusqu'à l'âge officiel de la retraite.....	7
2.3 Passage à la retraite.....	8
2.4 Raisons de l'abandon d'une activité professionnelle	10
2.5 Activité professionnelle au-delà de l'âge officiel de la retraite.....	12
3 Inactivité, chômage et perception de l'aide sociale	14
3.1 Chômage selon l'OIT	14
3.2 Chômage et durée de la recherche d'emploi selon le SECO.....	16
3.3 Raisons de la perte de l'activité	19
3.4 Prestations de l'AC	20
3.5 Fin de droits à l'AC et perception de l'aide sociale	22

Management Summary

Importance croissante des personnes âgées sur le marché suisse du travail

L'importance des travailleurs âgés a constamment augmenté sur le marché suisse du travail ces dernières années et continuera de progresser au cours des prochaines années. D'une part, l'origine de cette tendance est due à l'évolution démographique. L'année la plus fortement peuplée de la Suisse a atteint l'âge de 50 ans en 2014 et les baby-boomers font progressivement partie des travailleurs âgés. A cette tendance s'ajoutent d'autre part des modifications qualitatives significatives. Le niveau de qualification des travailleurs âgés actuels est significativement plus élevé qu'il y a 10 ans et cette tendance se poursuivra également. En outre, la participation au marché du travail des personnes âgées, avant tout des femmes, a augmenté ces dix dernières années. Dans leur ensemble, les travailleurs âgés fournissent une contribution très importante à la couverture de la demande croissante en personnel qualifié en Suisse.

Participation élevée au marché du travail même en comparaison internationale

Parmi les Etats membres de l'OCDE, la Suisse fait partie de ceux qui ont un taux d'emploi le plus élevé chez les 55-64 ans. Les tendances aux retraites anticipées ont régressé et la participation au marché du travail des 55-64 ans a augmenté de 65 % à 73 % au cours des vingt dernières années. Cette tendance positive a été marquée par une participation accrue au travail chez les femmes. Cela s'explique à la fois par l'augmentation progressive de l'âge de la retraite (2001, 2005), et par la tendance générale à une participation accrue au marché du travail.

Parmi les personnes non actives âgées de 55-64 ans, 31 % ont indiqué en 2018 ne pas exercer d'activité professionnelle en raison d'une invalidité (21 %) ou d'une incapacité temporaire de travail (10 %). 24 % ont cité des raisons personnelles justifiant une inactivité. 27 % ont pris une retraite anticipée et 16 % une retraite ordinaire. 3 % ont déclaré n'avoir guère d'opportunité sur le marché du travail.

La participation au marché du travail chute fortement en Suisse lorsque l'âge de la retraite ordinaire est atteint. Cette situation dépend avant tout de la prévoyance vieillesse bien développée et aux faibles incitations à travailler durant la vieillesse. En 2018, 20 % des 65-74 ans ont toutefois poursuivi une activité en Suisse, le plus souvent à temps partiel. La participation au marché du travail a sensiblement augmenté dans cette catégorie d'âge ces dix dernières années, après un recul dans les années 1990. En Europe, la Suisse fait partie des pays caractérisés par une participation élevée au marché du travail chez les 65-69 ans et se situe dans la moyenne parmi les Etats membres de l'OCDE.

Chômage et inactivité selon l'OIT

Les personnes âgées sont moins souvent concernées par le chômage que les plus jeunes. Ce modèle se traduit au cours des dernières années aussi bien par les taux de chômage du SECO que par ceux de l'OFS relatifs à l'inactivité selon l'OIT.

De 2016 à 2018, le taux de chômage des 55-64 ans a augmenté, contrairement aux autres groupes, lesquels ont affiché, en moyenne, un recul du taux de chômage. Le taux de chômage des 55-64 ans pour 2018 (OIT) s'élevait à 4.0 % et a donc continué de se rapprocher de la moyenne générale. D'après les chiffres du SECO, le taux de chômage des 50 ans et plus a certes encore fluctué en dessous de celui des 25-49 ans, mais l'avantage relatif des personnes plus âgées a continué de se réduire réduit en 2018. La récente reprise économique a également eu un impact plus important sur les jeunes que sur les personnes âgées. Alors que le taux de chômage des personnes à partir de 55 ans a chuté entre mars 2017 et mars 2019 de cinq dixièmes de points de pourcentage de 2.9 % à 2.4 %, le recul chez les

groupes d'âge plus jeunes a été significativement plus marqué, par exemple avec un recul de 3.5 % à 2.6 % chez les 35-44 ans. L'amélioration de la situation économique au cours des douze derniers mois est donc manifeste dans tous les groupes d'âge. Le tournant vers un chômage à nouveau à la baisse s'est amorcé un peu plus tardivement chez les demandeurs d'emploi âgés et s'est fait également plus lentement jusqu'à maintenant. En raison des perspectives en demi-teinte relatives à la situation économique et au marché du travail pour 2019 et 2020, il faut compter avec une légère augmentation du chômage dans toutes les classes d'âge à partir du deuxième semestre 2019.

Comme le montrent les analyses de l'enquête suisse sur la population active, les personnes âgées sont plus rarement concernées par des licenciements ou par la dissolution de leurs rapports de travail temporaire que les plus jeunes. En revanche, les personnes âgées ont souvent plus de peine, une fois au chômage, à retrouver une place de travail adéquate. Les difficultés particulières rencontrées par les personnes âgées sont prises en compte par l'assurance-chômage, en accordant aux personnes de plus de 55 ans un droit prolongé aux indemnités chômage par rapport aux personnes plus jeunes. L'accès aux mesures du marché du travail de l'AC est accordé aux personnes âgées et plus jeunes. L'engagement de l'AC à combattre le chômage de longue durée bénéficie aux personnes âgées dans la mesure où leur risque d'être chômeur à plus long terme est plus élevé d'un point de vue structurel.

Fins de droits aux prestations de l'AC et dépendance de l'aide sociale

En 2015, les personnes âgées de 55 à 64 ans avaient avec 2.4 % un risque presque moitié moins grand de devenir chômeur et de devoir ouvrir un nouveau délai-cadre auprès de l'AC que les personnes de moins de 34 ans. En revanche, avec 31 %, leur risque d'être en fin de droit au cours des trois prochaines années se situait significativement au-dessus du risque de 18 % des personnes de moins de 35 ans et aussi au-dessus de la moyenne de 23 % pour tous les groupes d'âge. Le risque combiné pour une personne active d'être tout d'abord touchée par le chômage et d'être par la suite également en fin de droit était de 0.74 % pour les personnes actives âgées de 55 à 64 ans en 2015 et donc légèrement inférieur à la moyenne de tous les groupes d'âge avec un risque de 0.86 %.

Une fin de droits signifie une rupture majeure pour les personnes concernées, mais pas pour tous une sortie définitive du marché du travail. En moyenne entre 2014 et 2017, 44 % des personnes entre 55 et l'âge de la retraite avaient déjà retrouvé un emploi la première année après avoir été en fin de droits. Au cours quatrième et cinquième années après une fin de droits, il s'agissait de 47 %. Par rapport aux jeunes en fin de droits, l'intégration des travailleurs âgés sur le marché du travail a été inférieure à la moyenne, comme les années précédentes.

En contrepartie, les travailleurs âgés en fin de droits sont plus souvent passés à l'inactivité. Le retrait relativement fréquent du marché du travail pourrait également être lié (avant tout chez les personnes entre 55 ans et l'âge de la retraite) à la retraite anticipée.

Avec 2.9 %, le taux d'aide sociale chez les personnes de 56-64 ans en 2017 se situe sensiblement en-dessous de celui des 46-55 ans, atteignant 3.5 %. L'écart entre ces taux a, pour la première fois depuis quelques années, de nouveau augmenté entre 2016 et 2017.

1 Introduction

La cinquième conférence nationale sur le thème « Travailleurs âgés en Suisse » aura lieu le 3 mai 2019. La situation des travailleurs âgés a été approfondie et analysée en 2014 en comparaison internationale dans une étude de l'OCDE, mandatée en commun par le SECO et l'OFAS.¹ Les indicateurs existants complètent et précisent la base de données de l'OCDE dans des domaines spécifiques du marché du travail. Les indicateurs sont divisés en deux champs thématiques, à savoir d'une part des questions de participation au marché du travail des personnes âgées par rapport aux personnes plus jeunes et, d'autre part, des questions d'inactivité et de chômage involontaires ainsi que des questions de protection sociale y relatives.²

2 Activité et participation au marché du travail

2.1 Importance croissante des travailleurs âgés sur le marché du travail

Avec le vieillissement démographique, l'importance des travailleurs âgés a constamment augmenté ces dernières années. Cette évolution se poursuivra également au cours des années à venir.

En 2018, l'offre de travail des personnes de plus de 55 ans correspondait à environ 792 000 personnes actives occupées en équivalents plein temps. Elles détiennent ainsi 19 % de l'offre globale de travail de la population résidente permanente en Suisse. Dix ans auparavant, il s'agissait seulement de 16 %. Aucune autre catégorie d'âge n'a enregistré une croissance comparable sur le marché du travail ces dix dernières années. L'augmentation s'explique ici aussi bien par un accroissement de la population pour des raisons liées à la démographie que par une augmentation de la participation au marché du travail, c'est-à-dire une meilleure exploitation du potentiel des travailleurs.

Figure 2.1 : Importance croissante des travailleurs âgés sur le marché du travail

	2 ^e trimestre 2018	Modification 2008-2018	
	Personnes actives en équivalents plein temps	absolu	en %
15-24 ans	486'900	-15'900	-3%
25-39 ans	1'394'700	+149'400	12%
40-54 ans	1'462'500	+79'000	6%
55-64 ans	704'200	+157'600	29%
65 ans et plus	87'500	+27'700	46%
55 ans et plus	791'800	+185'300	31%
Total à partir de 15 ans	4'135'900	+397'700	11%

Selon le scénario de référence de l'OFS relatif à l'évolution démographique, l'offre de travail en équivalents plein temps des personnes à partir de 55 ans augmentera de 14 % au cours des dix prochaines années, en comparaison d'un accroissement de l'offre globale de travail

¹ Voir OCDE (2014), *Vieillesse et politiques de l'emploi : Suisse – Mieux travailler avec l'âge*, Editions OCDE, Paris.

² Des analyses complémentaires relatives à l'assurance sociale figurent dans: SECO (2019), «Document de travail sur l'assurance sociale des chômeurs âgés - Discussion portant sur différentes approches de solutions».

de 5 %. La part des travailleurs âgés par rapport au total poursuivra sa croissance en conséquence également au cours des années à venir.

Dans ce qui suit, la croissance du volume d'activité des personnes à partir de 55 ans est examinée de plus près pour la période 2010-2018. Comme illustré à la figure 2.2, la population active en équivalents plein temps à partir de 55 ans et plus a augmenté à raison de 73 400 entre 2010 et 2018 au seul motif d'une participation accrue au marché du travail. 70 % de cette augmentation sont dus à l'accroissement du taux d'activité des femmes.

De plus, le taux d'activité des personnes de 55 ans et plus a augmenté de 113 200 équivalents plein temps car cette catégorie d'âge s'est développée démographiquement. En raison du plus grand taux d'activité et pourcentage d'activité des hommes en 2010, l'augmentation des équivalents plein temps en fonction de la population a eu plus de poids que chez les femmes, avec +74 800 contre +38 400.

Dans l'ensemble, les équivalents plein temps de la population active de 55 ans et plus ont augmenté à raison de 186 600 entre 2010 et 2018, soit près de 23 000 par année. Au cours de la période 2010-2018, les personnes de 55 ans et plus comptent ainsi pour 45 % des 417 000 équivalents plein temps supplémentaires enregistrés pour la population résidente permanente âgée de 25 ans ou plus.

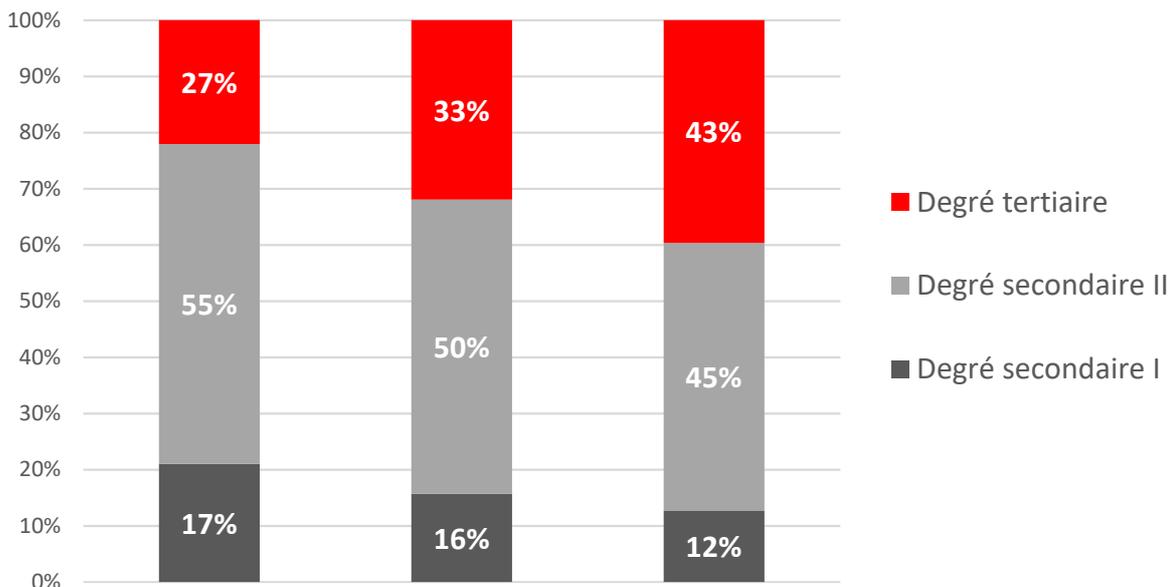
Figure 2.2 : Evolution de la population active en équivalents plein temps (de 2010 à 2018)

		...due à l'évolution de la participation au marché du travail	due à l'augmentation de la population	Total
25 ans et plus	Total	148'200	268'800	417'000
	Hommes	2'700	169'300	172'000
	Femmes	145'500	99'500	245'000
25-54 ans	Total	74'800	155'600	230'400
	Hommes	-17'400	94'500	77'100
	Femmes	92'200	61'100	153'300
55-64 ans	Total	64'700	98'000	162'700
	Hommes	18'500	63'400	81'900
	Femmes	46'200	34'600	80'800
55 ans et plus	Total	73'400	113'200	186'600
	Hommes	20'100	74'800	94'900
	Femmes	53'300	38'400	91'700

Source : OFS (évaluation spéciale de l'ESPA, 2^e trimestre), SECO (décomposition)

La proportion des personnes hautement qualifiées augmente également chez les personnes de 55-64 ans en raison du niveau de qualification plus élevé à travers les générations. La part des personnes de 55-64 ans ayant effectué une formation de niveau tertiaire a augmenté de 6 % entre 2008 et 2018, passant de 27 % à 33 %, alors que les parts des personnes ayant achevé une formation du degré secondaire I & II ont diminué de 1 % resp. 5 %. Selon les scénarios démographiques de l'OFS, la part des personnes ayant achevé une formation tertiaire dans la catégorie d'âge des 55-64 ans augmentera de 10 % supplémentaires et atteindra 43 % d'ici 2028. Ce déplacement souligne également la contribution croissante des travailleurs âgés pour répondre à la demande en spécialistes hautement qualifiés.

Figure 2.3 : Plus haute formation achevée de la population des 55-64 ans, 2008-2028

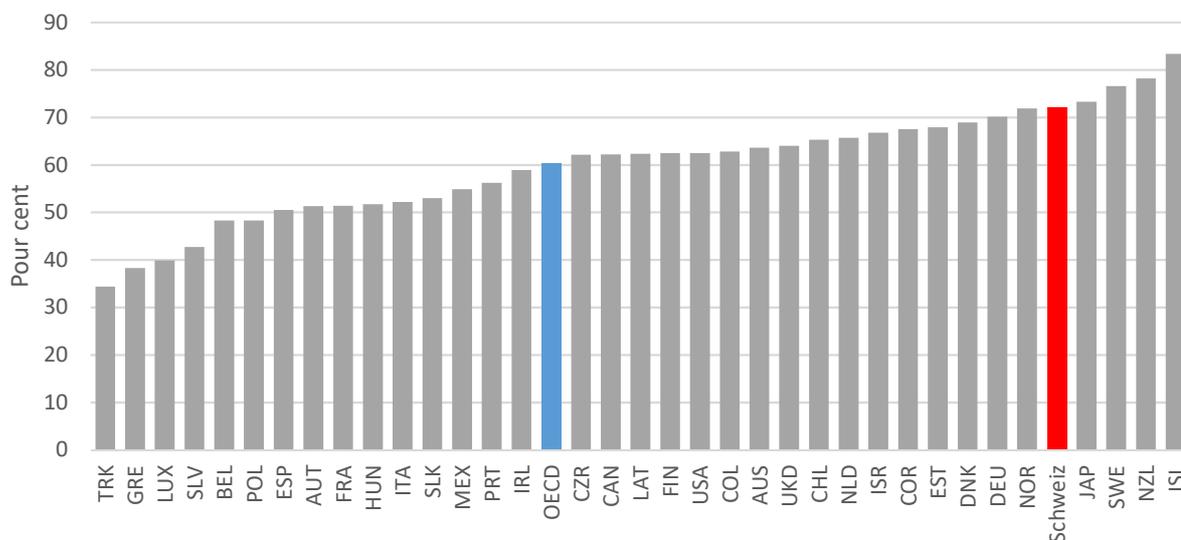


Source : OFS/ESPA (2008, 2018), OFS/Scénarios population 2015-2025

2.2 Activité jusqu'à l'âge officiel de la retraite

La participation au marché du travail est très élevée en Suisse, de manière générale ainsi que chez les personnes sur le point d'atteindre l'âge de la retraite. Seules l'Islande, la Nouvelle-Zélande, la Suède et le Japon ont enregistré au sein des pays de l'OCDE parmi la population des 55-64 ans un taux d'emploi supérieur à la Suisse.

Figure 2.4 : Taux d'emploi des 55-64 ans, sélection de pays de l'OCDE 2017

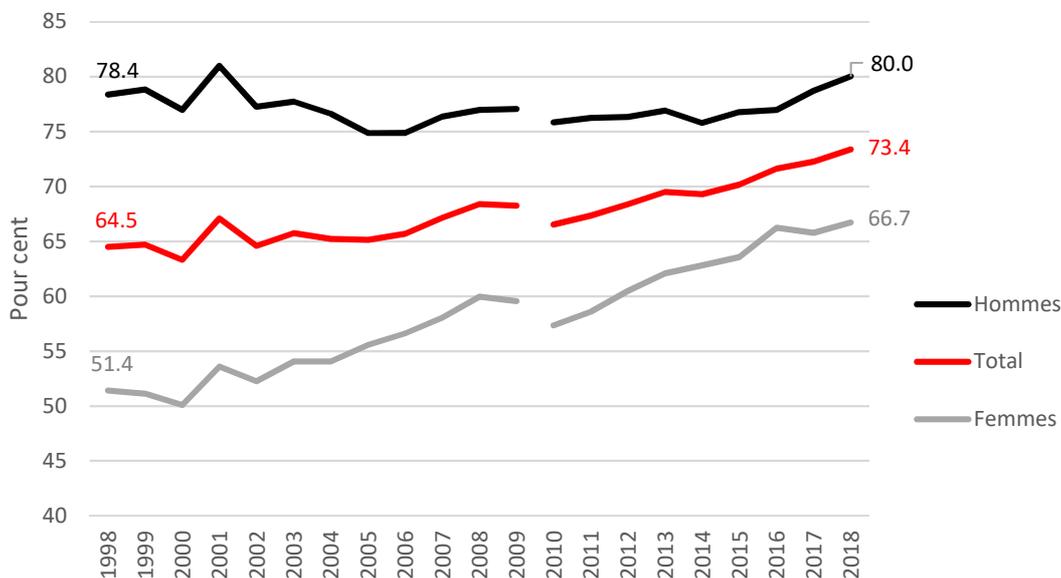


Source : OCDE

La participation au marché du travail des personnes âgées a pu être augmentée en Suisse ces vingt dernières années. Le taux d'emploi des 55-64 ans a augmenté d'environ 65 %

à 73 % entre 1998 et 2018. Alors que le taux d'emploi des hommes n'est revenu qu'à un niveau légèrement supérieur à celui de 1998, soit 80 %, en 2018, le taux des femmes a considérablement augmenté, passant de 51 % à 67 %.³

Figure 2.5 : Taux d'emploi des 55-64 ans, 1998-2018



Source : OFS/ESPA (2^e trimestre dans chaque cas)

Une augmentation du taux d'emploi chez les personnes de 55-64 ans a des répercussions particulièrement élevées sur le total de l'activité, cette catégorie d'âge augmentant également pour des raisons liées à la démographie. Uniquement durant ces huit dernières années (2010-2018), le volume de travail des 55-64 ans a augmenté de 154'800 équivalents plein temps de personnes actives. Avec 30 %, l'augmentation relative du volume de travail de cette catégorie d'âge a été plus de trois fois plus élevée que celle des personnes actives de 25 à 54 ans (+9 %).

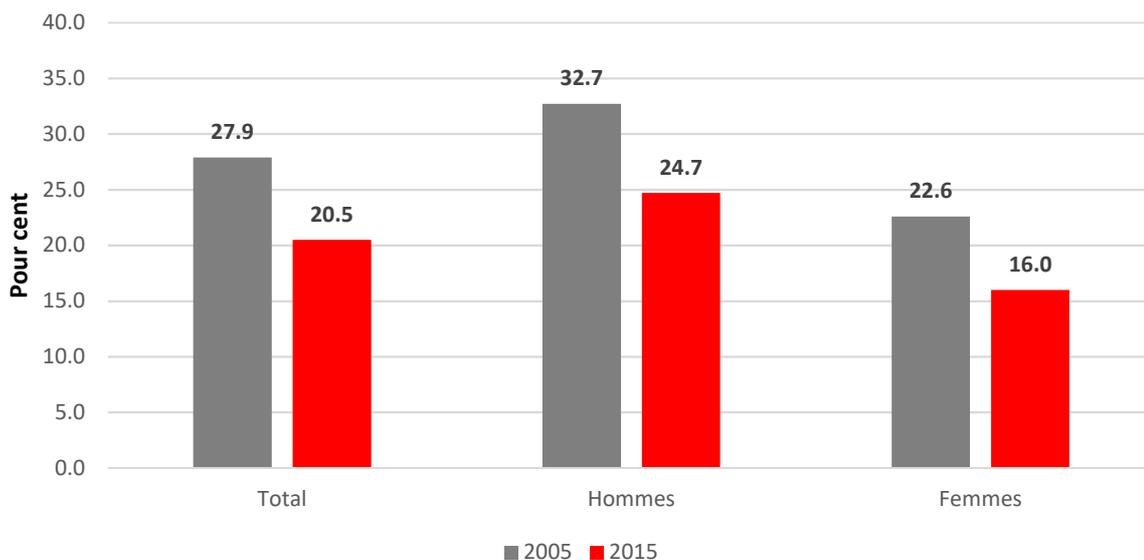
2.3 Passage à la retraite

Le niveau et l'évolution du taux d'emploi de la population des 55-64 ans sont fortement influencés par l'âge officiel de la retraite. Alors que l'âge normal de la retraite AVS s'élevant à 65 ans chez les hommes est resté constant ces vingt dernières années en Suisse, il a été rehaussé de 62 à 63 ans en 2001 et de 63 à 64 ans en 2005 chez les femmes.

Dans les années 1990 chez les hommes, une tendance relativement forte à davantage de départs en retraite anticipée a eu lieu, notamment en raison de la longue période de stagnation économique. Ce phénomène s'est ressenti de manière significative au cours de la période 1998-2005, avec un taux d'emploi diminuant chez les hommes de 55-64 ans. La tendance à davantage de départs en retraites anticipées a pu être neutralisée ces dernières années. Le taux d'emploi chez les hommes a de nouveau augmenté entre 2005 et 2018.

³ L'ESPA fait état d'une rupture dans le flux des données en 2010. On peut supposer que les taux d'activité ont été légèrement surestimés avant 2010. Par conséquent, l'augmentation réelle du taux d'activité au cours de la période 2008-2018 aura probablement été un peu plus élevée que ce qui est indiqué ici.

Figure 2.6 : Part des personnes en retraite anticipée jusqu'à 5 ans avant l'âge de la retraite ordinaire* en 2005 et 2015 (auto-déclaration)



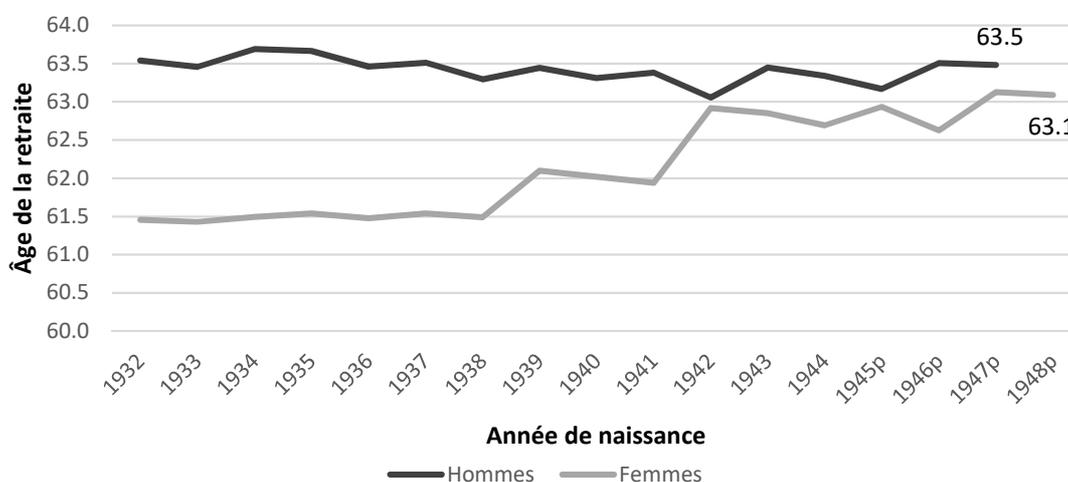
* Hommes 60-64 ans, femmes 59-63 ans

Source : OFS/ESPA

Différentes causes sont à l'origine du recul des départs en retraites anticipées ces dernières années. D'une part, la marge de financement des retraites anticipées par le 2^e pilier a diminué. Par conséquent, les passages à la retraite anticipée devraient avoir été mis en œuvre de façon plus restreinte ces dernières années, par exemple lors de restructurations. D'autre part, les conditions financières du deuxième pilier ne se sont pas non plus améliorées ces dernières années. Les employeurs devraient en outre avoir été plus conscients de l'importance du personnel qualifié âgé. Ces dernières années, les entreprises ont déploré un manque accru en personnel qualifié dans divers domaines professionnels.

Le relèvement de l'âge normal de la retraite AVS a été d'une part déterminant pour l'augmentation constante du taux d'emploi des femmes de 55-64 ans. La part des femmes qui se sont retirées de la vie professionnelle jusqu'à cinq ans avant l'âge de la retraite ordinaire a diminué entre 2005 et 2015, dans une mesure similaire que la part des hommes correspondante.

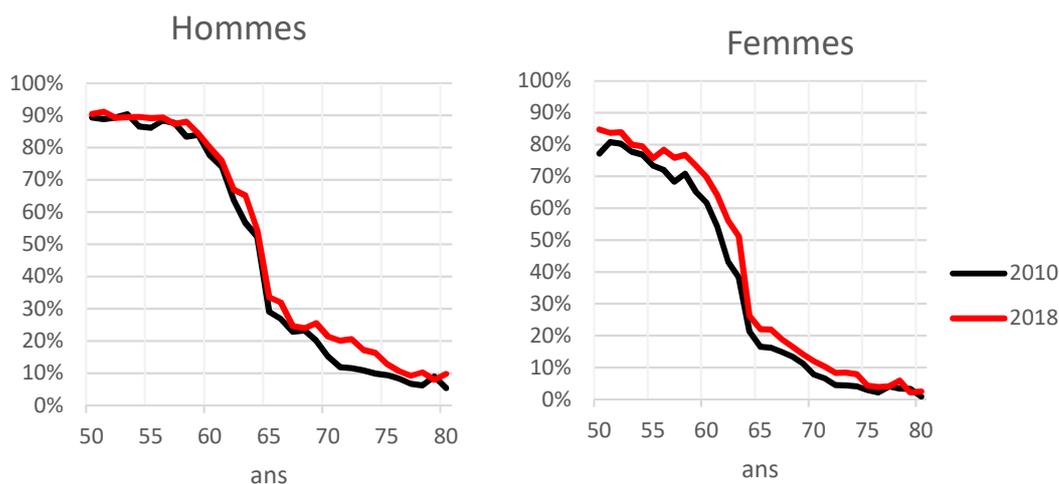
Figure 2.7 : Âge moyen de la retraite (auto-déclaration) en fonction de l'année de naissance



Source : OFS/ESPA

En plus de l'augmentation de l'âge de la retraite, la tendance généralisée à une participation accrue au marché du travail des femmes a eu d'autre part une répercussion positive sur la participation au marché du travail des personnes âgées actuellement entre 55 et 64 ans. Ce phénomène est illustré à la figure 2.8 par un taux d'emploi accru chez les femmes de 50 à 60 ans entre 2010 et 2018. Cette augmentation reflète l'accroissement général de la participation féminine au marché du travail et n'est pas une conséquence de l'augmentation de l'âge de départ à la retraite.

Figure 2.8 : Taux d'emploi en fonction de l'âge et du sexe, 2010 en comparaison avec 2018



Source : OFS/ESPA (propre évaluation, moyennes trimestrielles)

2.4 Raisons de l'abandon d'une activité professionnelle

Près de 24 % des 55-64 ans ont compté parmi les personnes non actives en 2018, n'ayant donc pas recherché ou exercé d'activité professionnelle. En 2010, cette part était encore de 31 %. La part des personnes non actives s'est élevée à 31 % chez les femmes et à 17 % chez les hommes.

31 % des personnes non actives de 55-64 ans, c'est-à-dire à peine un tiers de celles-ci, ont indiqué en 2018 ne pas être à la recherche d'une activité professionnelle en raison d'une invalidité (21 %) ou d'une incapacité temporaire (10 %). 24 % ont cité des raisons personnelles pour une non-activité sur le marché du travail. Ce groupe comprenait en grande majorité des femmes n'ayant exercé aucune activité professionnelle, en partie déjà antérieurement. 3 % des personnes non actives ont indiqué qu'elles ne voyaient en soi pas d'opportunité sur le marché du travail. 27 % ont pris une retraite anticipée et 16 % une retraite ordinaire.

Figure 2.9 : Personnes non actives 55-64 ans, raisons de l'absence de recherche d'emploi, 2018 (en milliers)

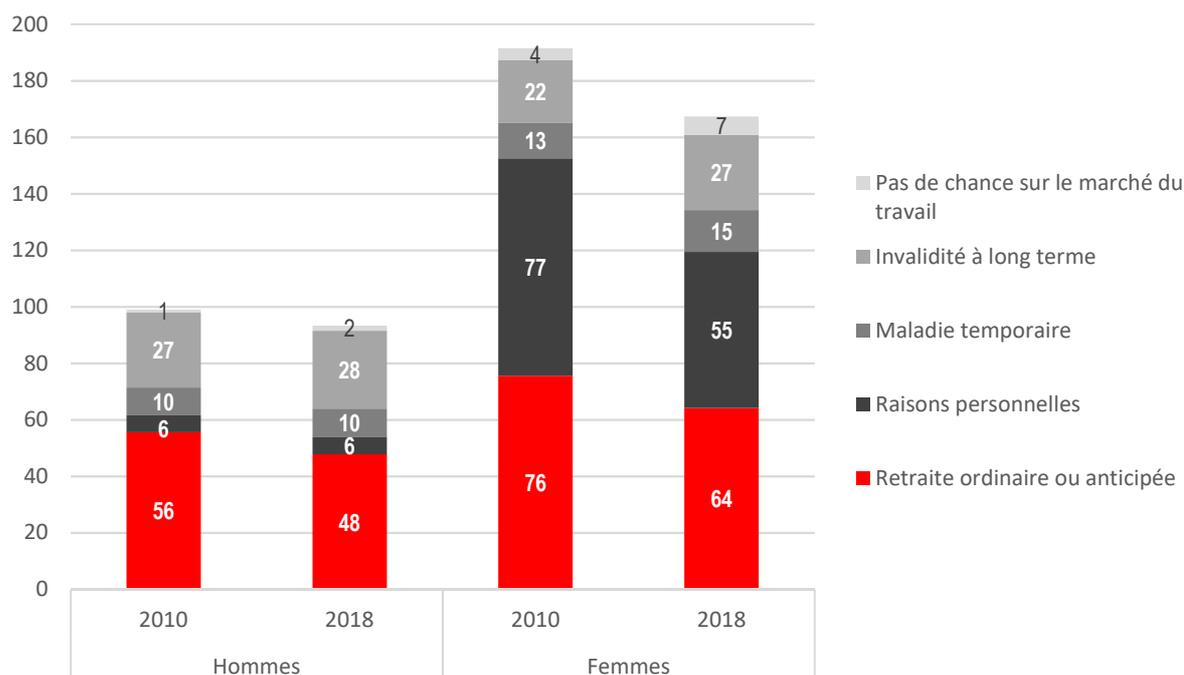
	Hommes	Femmes	Total	Part
Raisons personnelles / obligations	6.2	55.2	61.4	24%
Retraite anticipée	38.7	31.2	69.9	27%
Départ en retraite ordinaire	9.0	32.9	42.0	16%
Invalidité permanente	27.5	26.6	54.1	21%
Maladie, incapacité temporaire	10.0	14.8	24.8	10%
Pas d'opportunité sur le marché du travail	1.7	6.6	8.3	3%
Total	93.3	167.3	260.5	100%

Source : OFS/ESPA (propre évaluation)

Durant la période 2010-2018, le nombre de personnes non actives âgées de 55 à 64 ans a diminué en termes absolus (figure 2.10). Le recul le plus prononcé a été constaté chez les femmes qui n'étaient pas actives pour des raisons personnelles. Le nombre de personnes qui prennent leur retraite ordinaire ou anticipée a en outre notablement diminué aussi bien chez les hommes que chez les femmes. En revanche, de légères augmentations ont été enregistrées pour les personnes involontairement inactives en raison d'une invalidité, d'une maladie temporaire ou d'un manque d'opportunités sur le marché du travail.

Par rapport à 2010, le nombre a augmenté de 9'000 chez les femmes et de 2'000 chez les hommes. Par rapport au total de la classe d'âge (y c. personnes actives), leur part s'est accrue de 8.2 % à 8.8 % chez les femmes et a diminué de 8.0 % à 7.2 % chez les hommes. Au total, la part des personnes involontairement inactives a diminué de manière marginale, passant de 8.1 % à 8.0 %.

Figure 2.10 : Personnes non actives de 55-64 ans, raisons de l'absence de recherche d'emploi, 2010-2018 (en milliers)



Source : OFS/ESPA (propre évaluation)

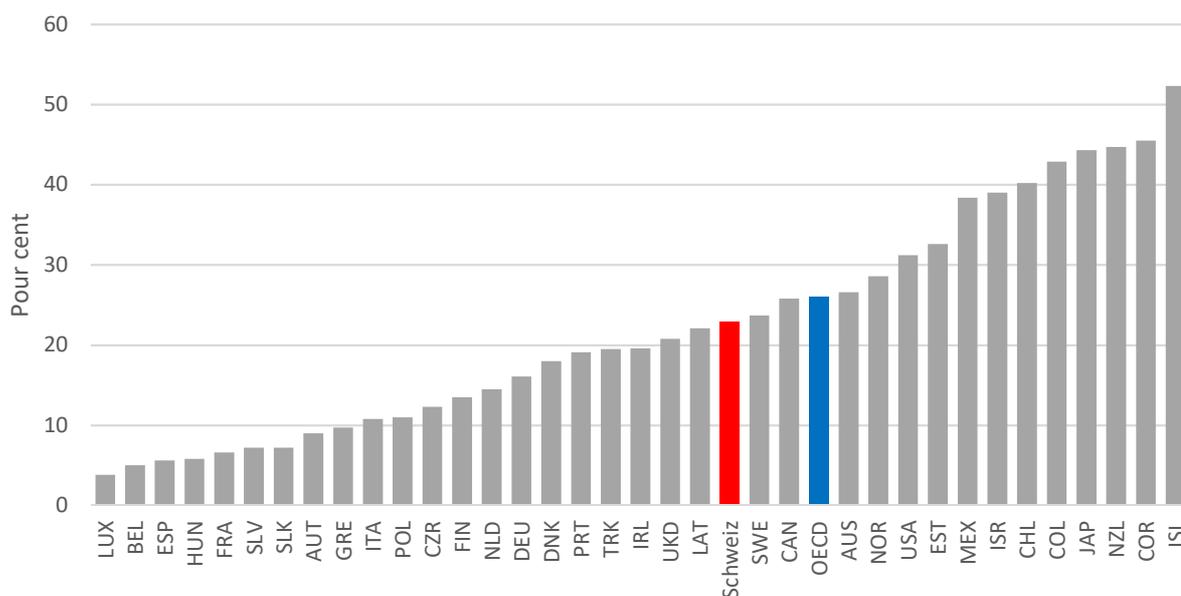
Remarques :

2.5 Activité professionnelle au-delà de l'âge officiel de la retraite

En Suisse, le taux d'emploi des personnes de 65-69 ans était de 22,9 % en 2017, soit légèrement en dessous de la moyenne OCDE de 26 % (figure 2.11).

En Europe, la Suisse présente cependant le taux de participation au marché du travail le plus élevé, derrière l'Islande, l'Estonie, la Norvège et la Suède. Des pays tels la Corée, la Nouvelle-Zélande, le Japon, les Etats-Unis, l'Australie ou le Canada présentent chez les 65-69 ans dans l'OCDE des taux d'emploi encore supérieurs la Suisse.

Figure 2.11 : Taux d'emploi des 65-69 ans en fonction du sexe, sélection de pays de l'OCDE 2017

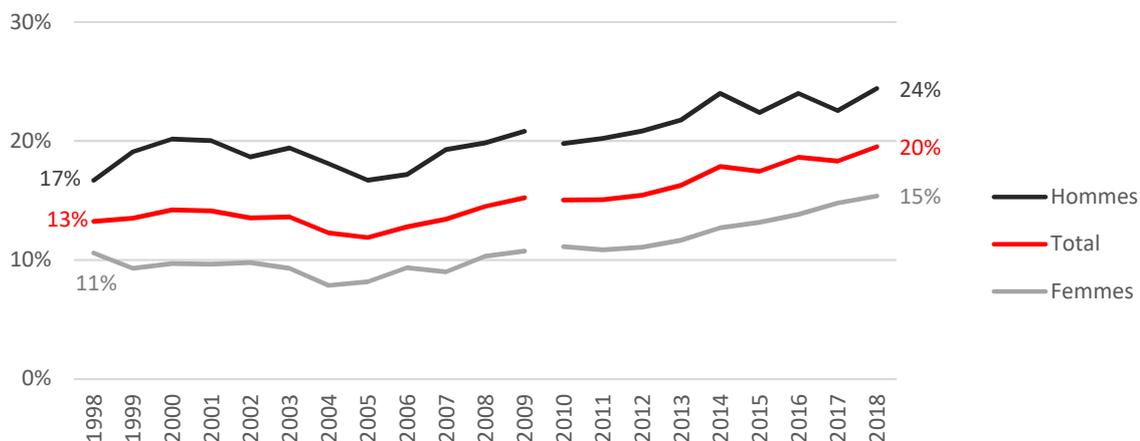


Source : OCDE

La participation au marché du travail diminue très rapidement en Suisse lorsque l'âge de la retraite ordinaire est atteint (figure 2.8). C'est, d'une part, l'expression d'un niveau de prospérité élevé et, d'autre part, la conséquence d'un système de prévoyance vieillesse bien développé, tel qu'on le connaît dans tous les pays européens.

En 2018, 20 % des 65-74 ans ont néanmoins poursuivi une activité professionnelle en Suisse. Après une tendance à la stagnation dans les années 1990, ce taux a légèrement augmenté au cours des dix dernières années.

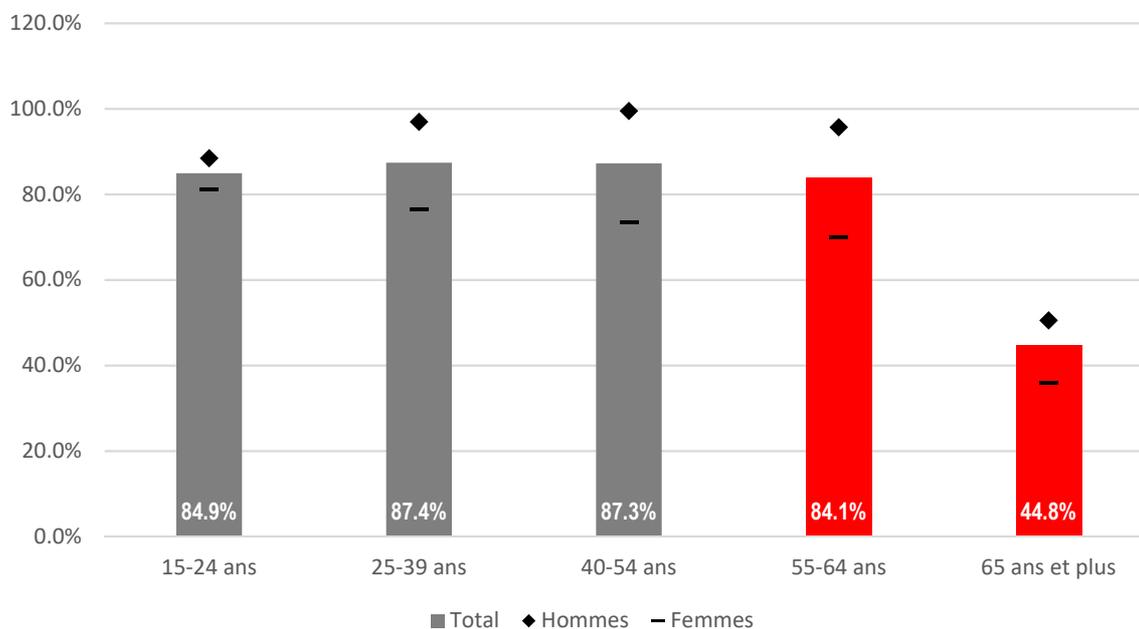
Figure 2.12 : Taux d'emploi des 65-74 ans, 1997-2017



Source : OFS/ESPA (2^e trimestre dans chaque cas)

La forme de travail privilégiée après la retraite est le travail à temps partiel. Le taux d'occupation diminue nettement pour ceux qui restent actifs professionnellement après avoir atteint l'âge de la retraite. Ce recul du taux d'occupation est observé aussi bien chez les hommes (de 96 % à 51 %) que chez les femmes (de 70 % à 36 %).

Figure 2.13 : Taux d'occupation moyen en fonction de la classe d'âge et du sexe, 2018



Source : OFS/ESPA (valeurs moyennes annuelles)

Malgré un faible taux d'emploi et d'occupation, l'activité des personnes ayant atteint l'âge de la retraite prend de l'importance avec le temps. La catégorie d'âge concernée a en effet fortement augmenté ces dix dernières années et continuera d'augmenter à l'avenir. Entre 2010 et 2018, le volume de travail des personnes de plus de 64 ans a augmenté de 24'00 personnes actives en équivalents plein temps. Sur la base des 62'000 personnes

actives en équivalents plein temps de plus de 64 ans en 2010, cela correspond à une augmentation relative considérable de 37 % du volume de travail dans cette catégorie d'âge.

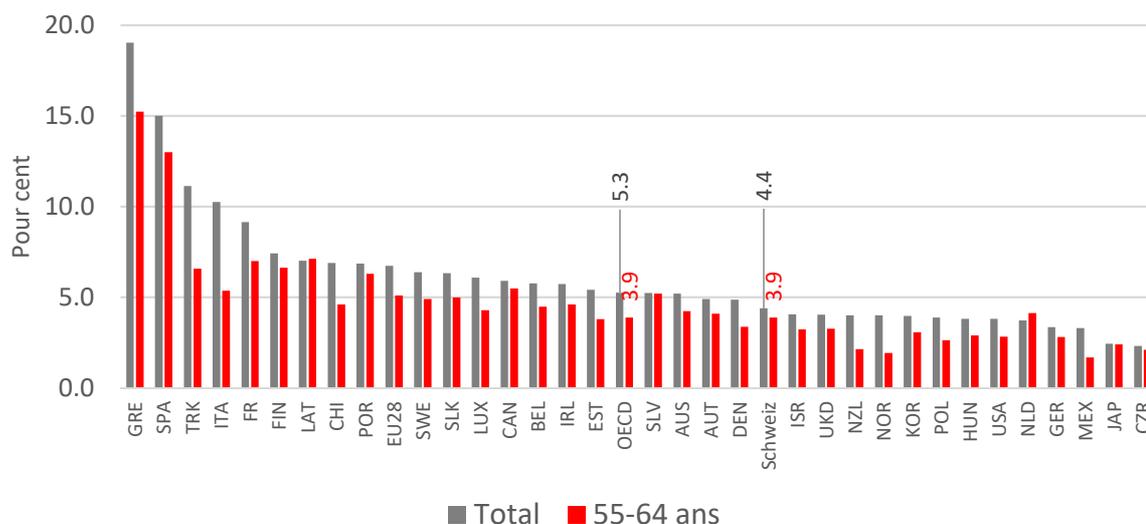
3 Inactivité, chômage et perception de l'aide sociale

3.1 Chômage selon l'OIT

Dans l'ensemble, le taux de chômage en Suisse est en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE en comparaison transversale, ce qui peut encore être considéré comme une marque du bon fonctionnement du marché du travail. Au cours du troisième trimestre 2017, le taux de chômage se situait à 4.4 % par rapport à la moyenne de 5.3 % des pays de l'OCDE. Cependant, la Suisse a perdu quelques rangs au cours de ces dernières années en raison des conséquences négatives de la forte revalorisation du franc suisse.

Comme dans la plupart des pays, le taux de chômage des 55-64 ans en Suisse (3.9 %) se situait en deçà de la moyenne générale. Pour cette catégorie d'âge également, la Suisse se situait cependant seulement dans la moyenne des pays de l'OCDE au troisième trimestre 2018.

Figure 3.1 : Taux de chômage selon l'OIT en fonction des classes d'âge, sélection d'Etats de l'OCDE, 3^e trimestre 2018



Source : OCDE

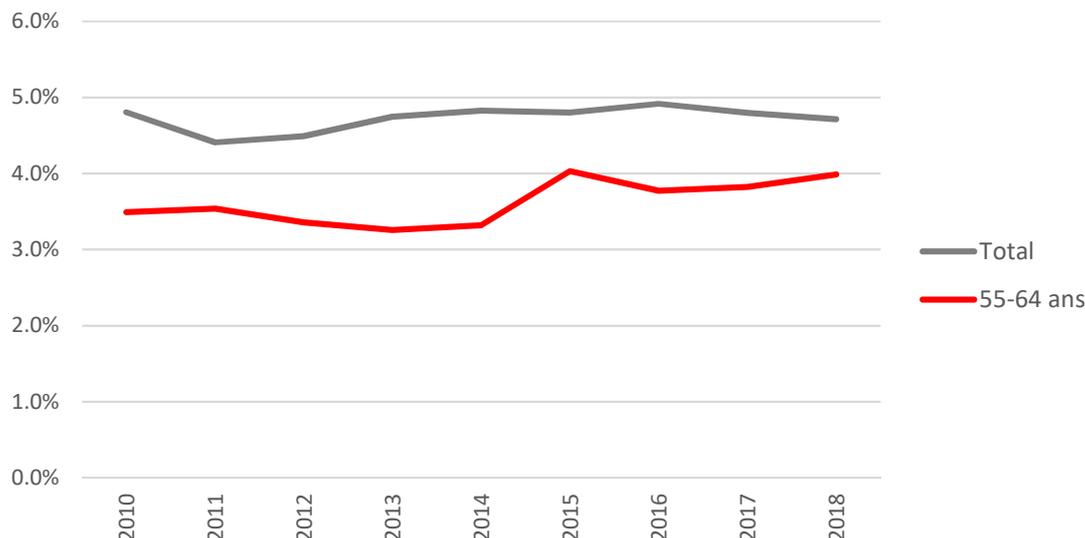
Pour évaluer la situation du marché du travail de différents groupes de population, il est approprié, également en Suisse, de considérer les chiffres du chômage selon la définition de l'OIT. Ces chiffres incluent tous les chômeurs, qu'ils soient enregistrés auprès de l'ORP et/ou qu'ils perçoivent des prestations de l'AC.

Dans la figure 3.2, le taux de chômage selon l'OIT des 55-64 ans est représenté en comparaison avec le total pour la période 2010-2018. L'écart par rapport au taux de chômage global a fluctué au cours de la période considérée. En moyenne, leur taux de chômage des 55-64 ans était inférieur de 1.1 point de pourcentage à la moyenne du taux de chômage.

En 2018, l'écart a légèrement diminué et le taux de chômage des personnes de 55-64 ans s'est situé à 4.0 % et a donc été inférieur de 0.7 point de pourcentage à la valeur globale de 4.7 %.

Par rapport au total, le taux de chômage des 55-64 ans a légèrement augmenté dans les années 2015-2018. Toutefois, au cours de ces années, il est demeuré inférieur de 0,9 point de pourcentage en moyenne au taux de chômage de tous les groupes d'âge.

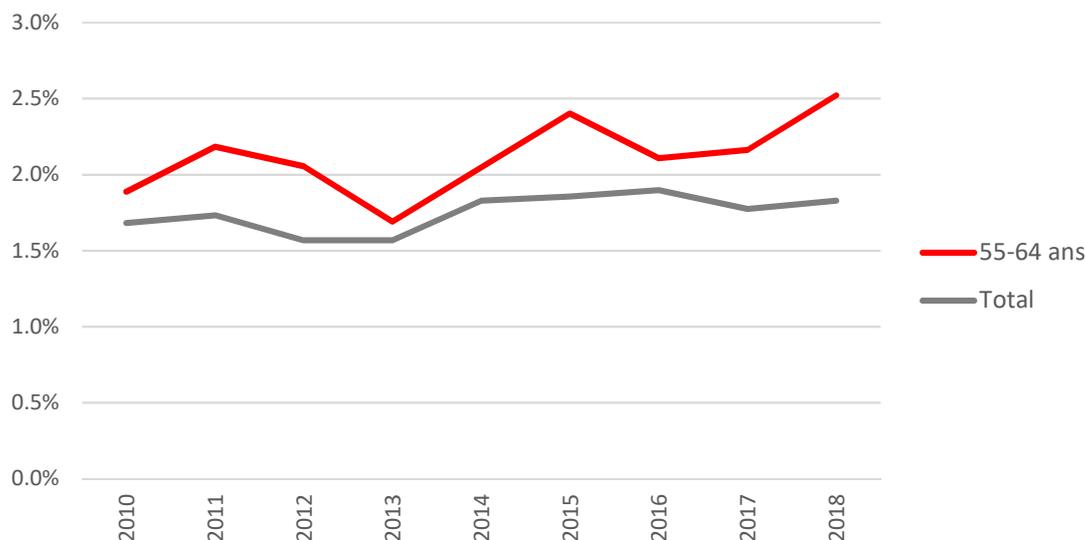
Figure 3.2: Taux de chômage selon l'OIT, 55-64 ans et total 2010-2018



Source : OFS/ESPA (propre évaluation)

La part des personnes qui restent au chômage pendant plus d'un an augmente nettement avec l'âge. En 2018, la part des chômeurs de longue durée chez les personnes de 55-64 ans était de 63 %, contre 46 % chez les 40-54 ans, et 33 % chez les 25-39 ans. Cette proportion plus élevée se répercute également sur un taux de chômage de longue durée supérieur à la moyenne, comme le montre la figure ci-dessous.

Figure 3.3 : Taux de chômage de longue durée selon l'OIT, 55-64 ans et total, 2010-2018



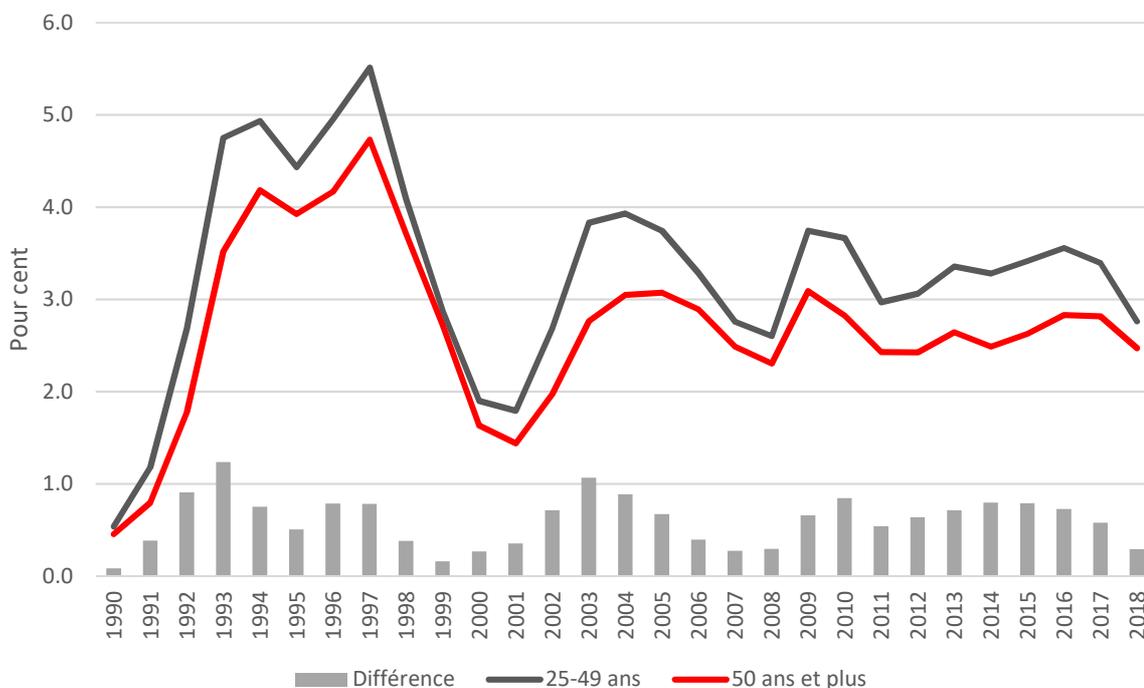
Source : OFS/ESPA (2^e trimestre dans chaque cas)

Au cours des années 2010-2018, en moyenne 2.1 % des actifs âgés de 55-64 ans sont restés plus d'un an au chômage, alors que ce taux était de 1.7 % pour toutes les classes d'âges confondues. En 2018, 2.5 % des personnes actives de 55-64 ans étaient des chômeurs de longue durée par rapport à 1.8 % dans toutes les catégories d'âge.

3.2 Chômage et durée de la recherche d'emploi selon le SECO

Le taux de chômage des 50 ans et plus est toujours resté inférieur à celui des 25-49 ans depuis le début des années 1990.. L'écart entre les taux de chômage des 50 ans et plus et des 25-49 ans s'est à nouveau légèrement réduit entre 2017 et 2018 : il est passé de 0.6 à 0.3 point de pourcentage. Cette différence est ainsi inférieure à la moyenne à long terme.

Figure 3.4 : Taux de chômage selon le SECO en fonction des classes d'âge, 1990-2018



Source : SECO (chômeurs enregistrés)

Le tableau suivant (figure 3.5) illustre les évolutions les plus récentes des taux de chômage selon des catégories d'âge plus précises. Les trois dernières années représentent la phase de reprise suite au dernier choc du franc suisse.

Comme les chiffres le mentionnent, le taux de chômage s'est déjà légèrement réduit entre mars 2016 et mars 2017 dans toutes les catégories, tandis qu'il a encore augmenté de 0.10 point de pourcentage chez les 55 ans et plus. Ce n'est qu'à partir de mars 2017, lorsque le taux de chômage a baissé au cours des 12 mois suivants d'un total de 0.5 point de pourcentage, que le taux de chômage a reculé de 0.2 point de pourcentage également chez les chômeurs de 55 ans et plus. Au cours des 12 derniers mois, le taux de chômage des personnes âgées de 55 ans et plus a continué de baisser à un rythme légèrement plus lent que celui des groupes d'âge plus jeunes, passant à -0,3 point de pourcentage.

Cette évolution révèle une fois de plus que les chômeurs âgés ont plus de mal et ont besoin de plus de temps pour se réinsérer dans le marché du travail. Par conséquent, la récente reprise conjoncturelle a touché plus tardivement, et dans une mesure tendancielle moindre, les demandeurs d'emploi âgés que les classes d'âges plus jeunes.

Figure 3.5 : Taux de chômage en fonction des catégories d'âges selon le SECO, mars 2016 – mars 2019 (en %, différentiels en point de pourcentage)

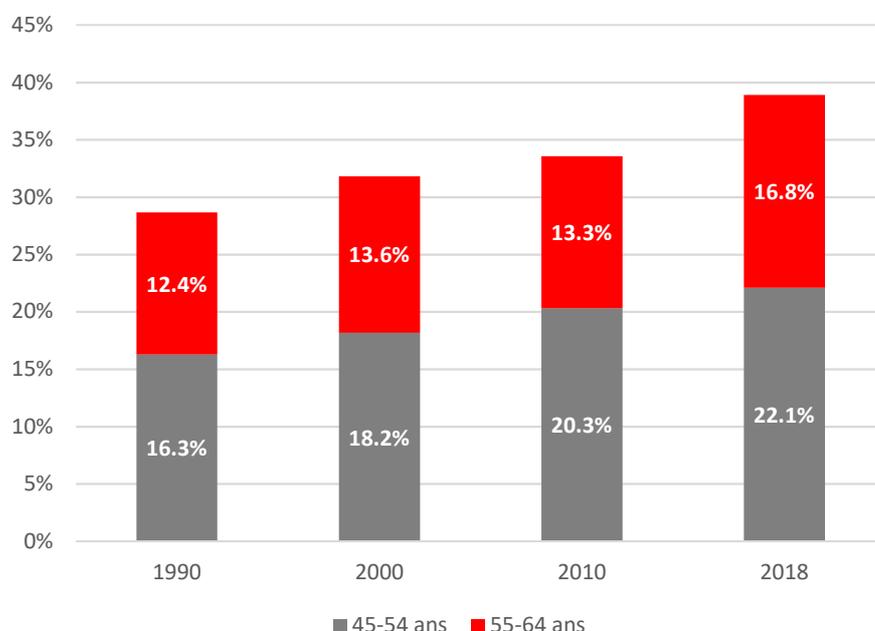
	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et plus	Total
Taux de chômage en %						
Mars 16	3.4	4.4	3.6	3.0	2.8	3.5
Mars 17	3.2	4.2	3.5	3.0	2.9	3.4
Mars 18	2.5	3.5	3.0	2.6	2.7	2.9
Mars 19	2.1	3.0	2.6	2.2	2.4	2.5
Différentiels en point de %						
Mars 2016-mars 2017	-0.24	-0.15	-0.06	-0.04	+0.09	-0.07
Mars 2017-mars 2018	-0.73	-0.68	-0.50	-0.41	-0.17	-0.49
Mars 2018-mars 2019	-0.36	-0.50	-0.42	-0.39	-0.30	-0.40

Source : SECO

En raison de l'affaiblissement des perspectives en matière de situation économique et de marché du travail pour 2019 et 2020, le groupe d'experts en prévisions conjecturelles ne prévoit pas de nouvelles baisses du chômage à partir du second semestre 2019 et le taux de chômage devrait encore augmenter légèrement dans toutes les classes d'âge.

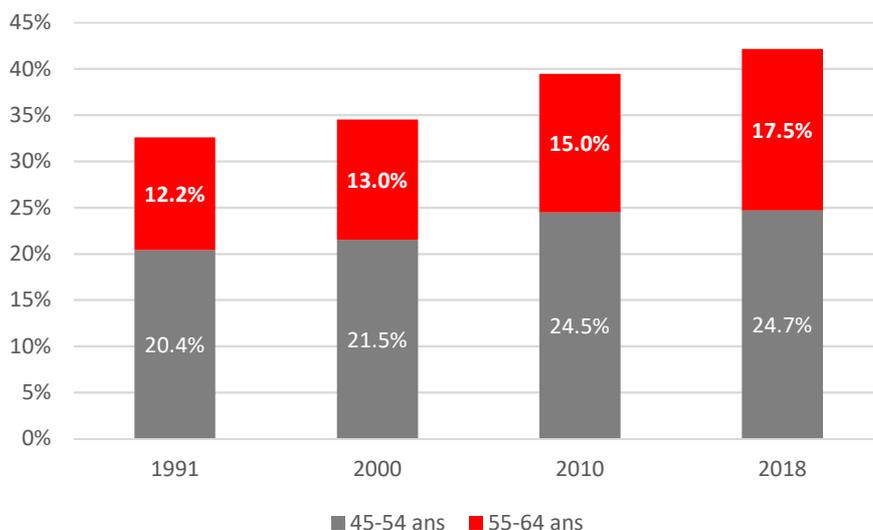
Sur une plus longue période, on constate que la part des chômeurs âgés enregistrés à l'ORP a constamment augmenté depuis le début des années 1990 (figure 3.6), accompagnée cependant d'une augmentation parallèle des personnes âgées dans la population active (figure 3.7). Cela n'est donc pas dû à un risque accru de chômage, mais principalement à l'évolution démographique et à l'augmentation de la participation de ce groupe d'âge au marché du travail

Figure 3.6 : Chômeurs enregistrés selon le SECO, parts en fonction des classes d'âge, 1990-2018



Source : SECO (chômeurs enregistrés)

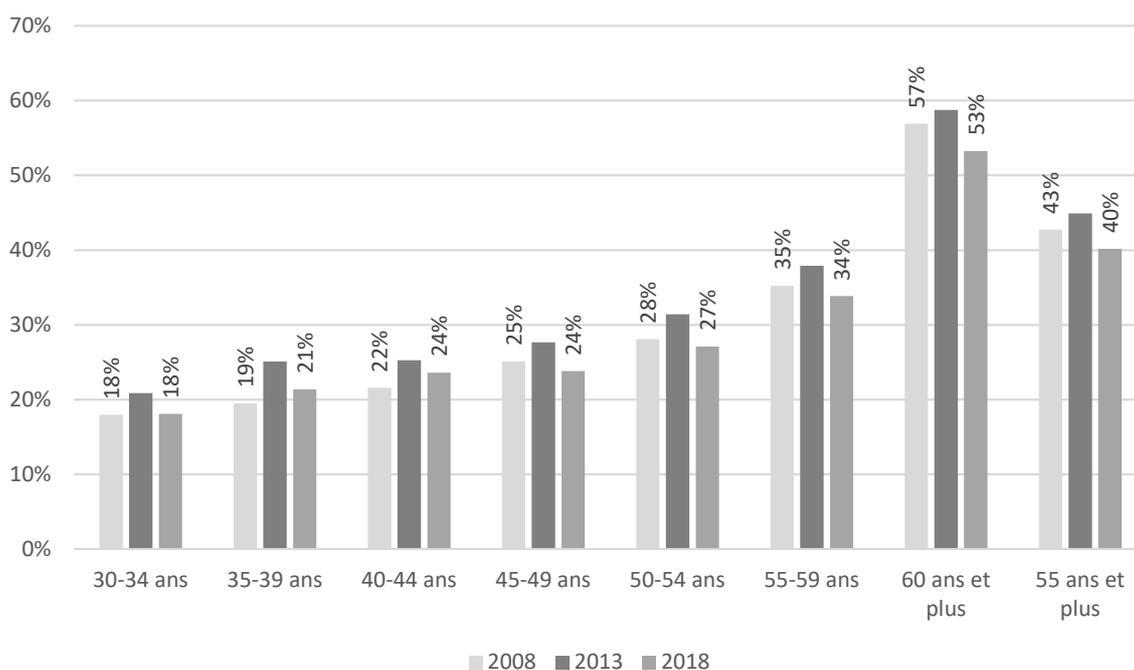
Figure 3.7 : Personnes actives selon l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), parts en fonction des classes d'âge, 1991, 2000, 2010, 2018



Source : OFS/ESPA

Le risque de rester inscrit plus d'un an en tant que demandeur d'emploi à l'ORP augmente avec l'âge. En revanche, ce risque plus ou moins élevé selon la classe d'âge n'a pas augmenté au cours des dix dernières années, et rien n'indique non plus que le risque de rester plus longtemps à la recherche d'un emploi ait été transféré des personnes de 55 ans et plus aux catégories d'âge un peu plus jeunes, p. ex. aux 50-54 ans, voire même aux 45-49 ans. Le risque correspondant a tantôt augmenté, tantôt diminué dans les mêmes proportions dans toutes les catégories d'âge ces dix dernières années en fonction de la situation conjoncturelle.

Figure 3.8 : Passages à une recherche d'emploi de longue durée en % des inscriptions à une recherche d'emploi effectuées une année avant, 2008 – 2018

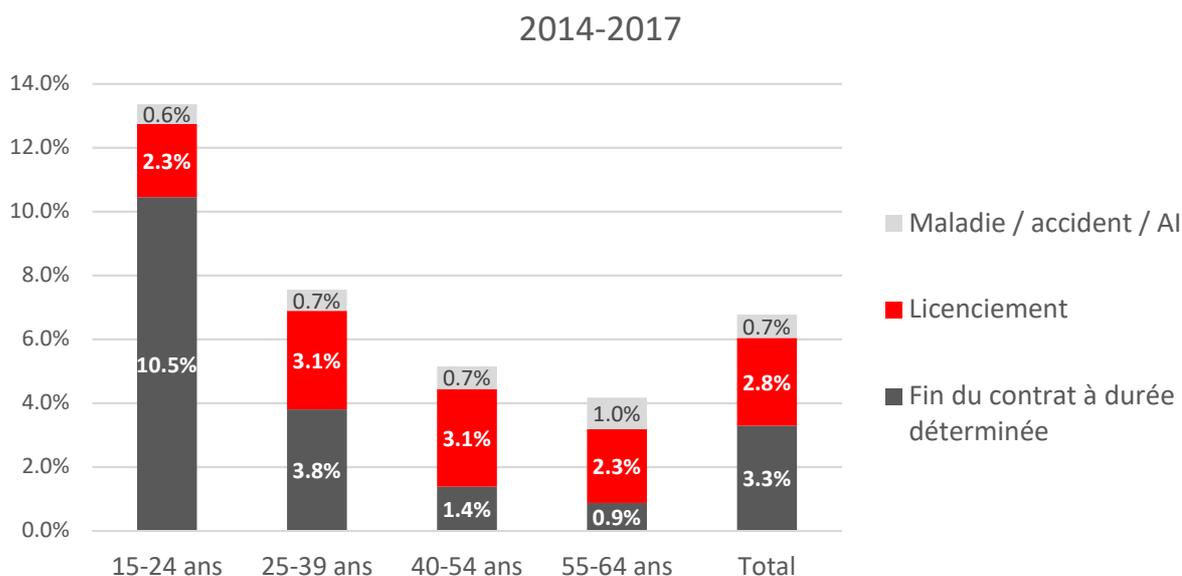


Source : SECO (demandeurs d'emploi enregistrés)

3.3 Raisons de la perte de l'activité

Ces dernières années, les personnes âgées ont été moins confrontées que les jeunes à un départ « involontaire » d'un poste.⁴ Au cours des années 2014-2017, en moyenne 2.3 % des actifs de 55-64 ans ont été confrontés chaque année à un licenciement. Ce chiffre était de 3.1 % chez les 40-54 ans et chez les 25-39 ans. Les contrats à durée déterminée arrivent rarement à expiration chez les actifs âgés (0.9 %) ; en revanche, ils résilient un peu plus souvent (1.0 %) leur contrat de travail pour cause de maladie, d'accident ou d'invalidité que les plus jeunes.⁵

Figure 3.9 : Personnes avec perte involontaire de l'activité au cours des 12 derniers mois en fonction des classes d'âge, en % des actifs, moyenne 2014-2017



Source : OFS/ESPA (propres calculs)

La figure 3.10 montre que, les personnes âgées de 55 à 64 ans, avec 2.3 points de pourcentage du taux de chômage pour la période 2014-2017 selon l'OIT⁶, avaient la même proportion de personnes licenciées ou issues d'un emploi temporaire que tous les groupes d'âge confondus. Comme l'indiquent les évaluations ci-dessus, cette part élevée en moyenne se compose d'une *probabilité de licenciement inférieure à la moyenne* et d'une *durée de chômage supérieure à la moyenne chez les personnes âgées*.

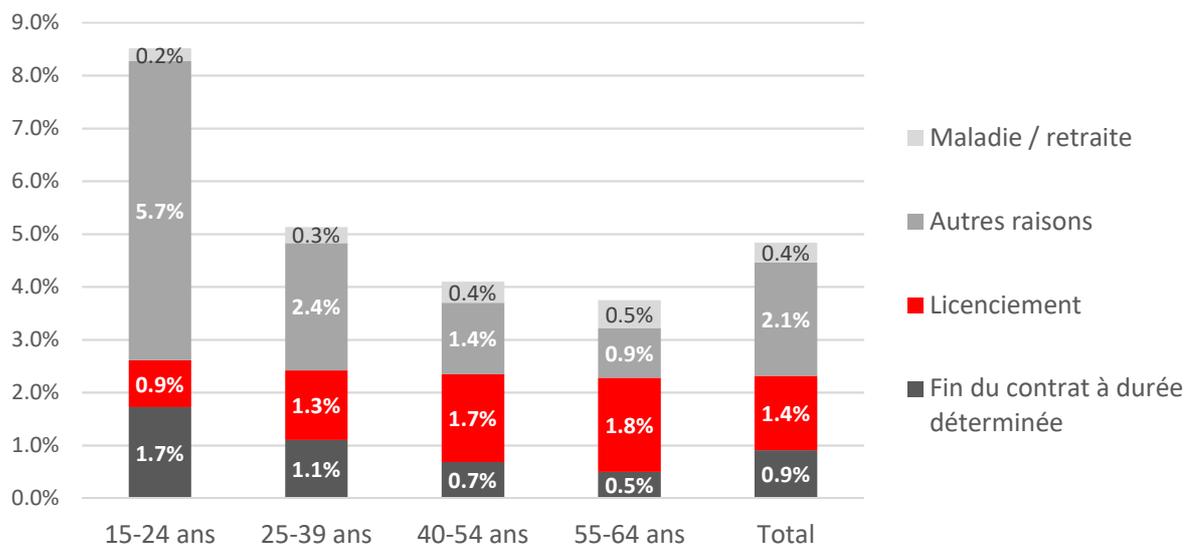
La part des personnes âgées de 55 à 64 ans ayant perdu leur dernier emploi en raison d'une maladie est légèrement supérieure à celle des groupes d'âge plus jeunes. Globalement, le taux de chômage (OIT) des 55-64 ans était inférieur de 1.1 point de pourcentage à la moyenne de la période 2014-2017.

⁴ Dans ces évaluations, on comptabilise toutes les personnes, qu'elles soient encore actives ou non après avoir quitté un emploi, ou qu'elles cherchent activement un emploi. Ce point est particulièrement important pour les personnes âgées, car toutes les personnes licenciées ne continuent pas à chercher un emploi. Ces personnes sont également prises en compte dans l'évaluation.

⁵ En comparaison avec les années 2010-2013, la part des départs involontaires s'est légèrement accrue dans toutes les catégories d'âge. La position relative des personnes âgées est restée cependant constante.

⁶ A la différence des évaluations de la figure 3.9, on ne considère ici que les personnes au chômage selon la définition de l'OIT. Parmi elles, on trouve des personnes qui ont perdu leur emploi au cours de l'année précédente. Mais parallèlement, on dénombre également des personnes qui ont perdu leur emploi il y a plus de 12 mois, ou d'autres qui sont au chômage pour d'autres raisons (p. ex. en raison d'une réinsertion souhaitée sur le marché du travail). Ne sont pas prises en compte ici les personnes qui ont retrouvé un poste après la perte d'un emploi ainsi que celles qui se sont retirées du marché du travail.

Figure 3.10 : Chômeurs en fonction de la raison du départ du dernier poste selon les classes d'âge, en % des actifs, moyenne 2014 – 2017

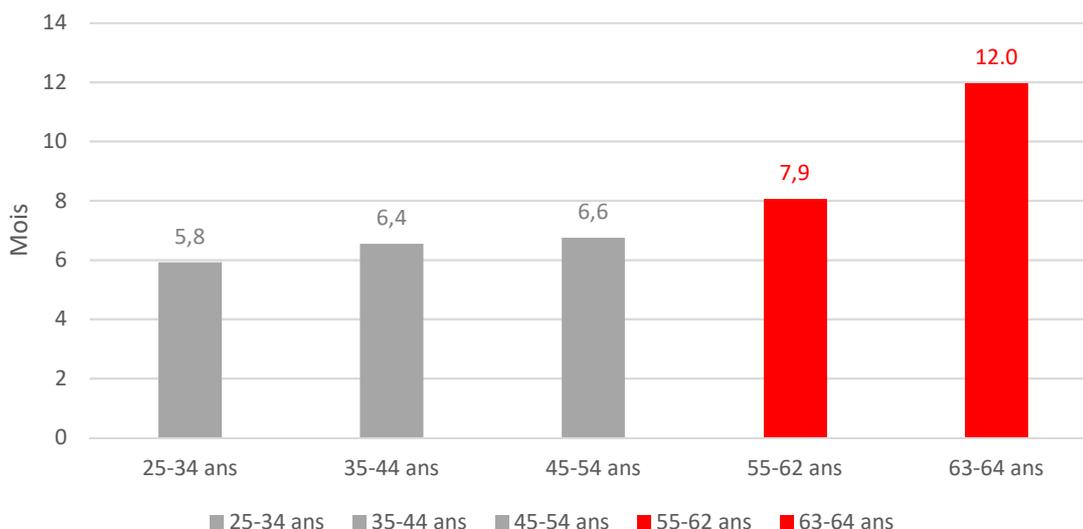


Source : OFS/ESPA (propres calculs)

3.4 Prestations de l'AC

L'AC est organisée de façon à ce que les personnes âgées aient un meilleur accès aux prestations et puissent bénéficier en moyenne plus longtemps de ces prestations. Les bénéficiaires de prestations de 45-54 ans ont perçu en 2018 des prestations de l'AC en moyenne pendant 6.6 mois, contre une moyenne de 7.9 mois pour les 55-62 ans, alors que les 63-64 ans ont perçu ces prestations pendant 12.0 mois.

Figure 3.11 : Durée moyenne de perception des indemnités journalières de l'AC en fonction des classes d'âge en mois, 2018

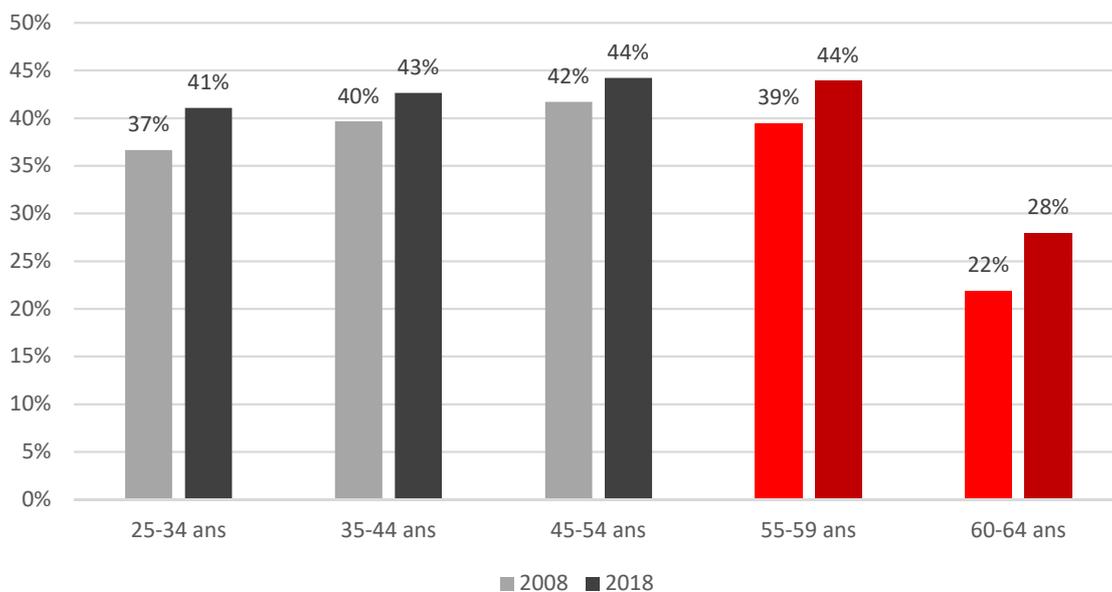


Source : SECO/SIPAC (durée de perception des indemnités journalières dans un délai-cadre)

La durée supérieure à la moyenne de recherche d'emploi et de perception des prestations chez les personnes âgées illustre non seulement leurs chances plus faibles sur le marché du travail, mais également le fait qu'elles ont droit à des prestations pendant des durées maximales plus longues.

Dans le cadre du pilotage de l'ORP par les résultats, l'objectif poursuivi est d'obtenir la réinsertion la plus rapide et la plus durable possible. Les valeurs ciblées sont d'obtenir une durée de chômage moyenne minimale, d'éviter les situations de fin de droits, le chômage de longue durée et les réinscriptions rapides à l'issue de la période de chômage. Etant donné que les demandeurs d'emploi âgés présentent un risque élevé de chômage à long terme ou d'être en fin de droits, le système de pilotage incite les personnes âgées à bénéficier de mesures visant à éviter ces risques.

Figure 3.12 : Participation des bénéficiaires des prestations de l'AC à des mesures du marché du travail en fonction des classes d'âge, 2008 et 2018



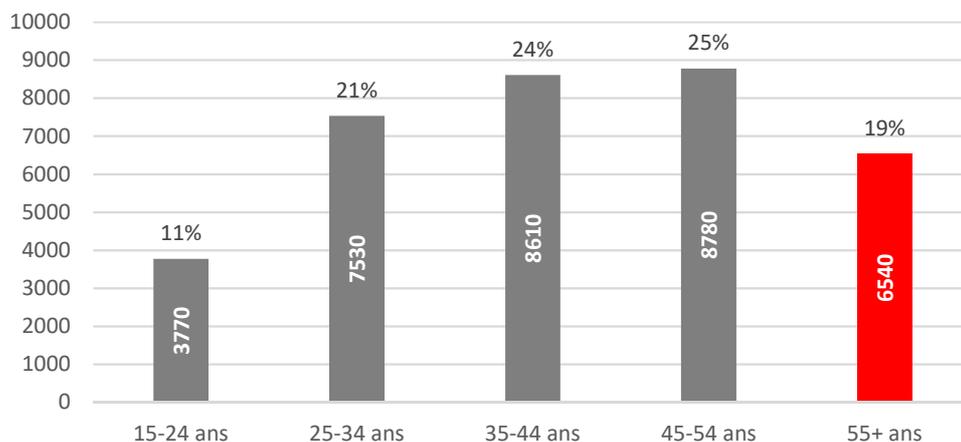
Source : SECO (personnes par an comptabilisées une fois)

44 % des bénéficiaires de prestations de l'AC âgés de 55 à 59 ans ont suivi une mesure active de l'AC sur le marché du travail en 2018. De même que pour la catégorie d'âge des 45-54 ans, leur taux de participation est donc très légèrement supérieur à la catégorie d'âge des 25-44 ans. La probabilité de participation diminue à partir de 60 ans. En 2018, la probabilité de participation des bénéficiaires de prestations âgés de 60 à 64 ans était cependant encore de 28 %. Par rapport à 2008, la participation aux mesures du marché du travail a été légèrement plus élevée chez les chercheurs d'emploi âgés que chez les plus jeunes.

3.5 Fin de droits à l'AC et perception de l'aide sociale

En 2018, un total d'environ 6540 personnes âgées de 55 ans et plus sont arrivées en fin de droits à l'AC, c'est-à-dire qu'elles ont épuisé complètement le droit aux prestations de l'AC avant de trouver un nouveau poste ou d'atteindre l'âge officiel de la retraite. Les personnes âgées de 55 ans et plus représentaient 19 % de l'ensemble des chômeurs en fin de droits.

Figure 3.13 : Nombre de fins de droits 2018, cumulés et arrondis à la centaine

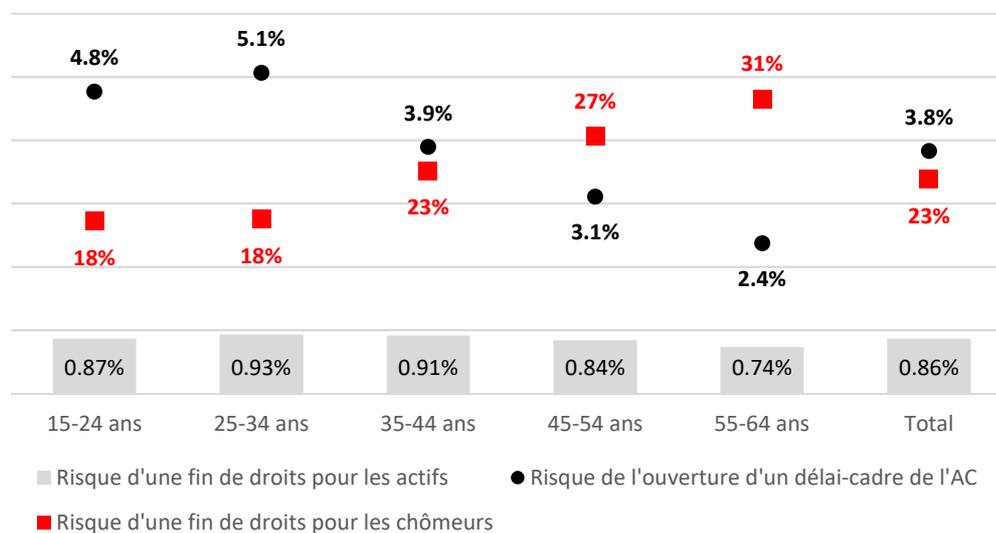


Source : SECO

Le risque qu'une personne active d'une certaine catégorie d'âge soit concernée par une situation de fin de droits est composé de deux facteurs : d'une part, du risque de devenir chômeur et d'ouvrir un délai-cadre auprès de l'AC, et d'autre part, du risque que le droit maximal aux prestations de l'AC soit épuisé dans les années suivant l'ouverture du délai-cadre, et d'être en situation de fin de droits.

Les analyses suivantes portent sur une cohorte de personnes ayant ouvert un délai cadre auprès de l'AC en 2015. Pour ce groupe, il a été déterminé au cours des années suivantes jusqu'en 2018 (inclus) si elles étaient concernées par une situation de fin de droits. L'analyse représente un instantané, en tenant compte du fait que la situation économique en 2015-2017 était relativement défavorable.

Figure 3.14 : Risque d'ouvrir un délai-cadre auprès de l'AC et d'être ultérieurement en situation de fin de droits, selon les catégories d'âge (cohorte d'entrée dans l'AC 2015)



Source : SECO (analyses ciblées), OFS (ESPA pour les personnes actives selon la catégorie d'âge)

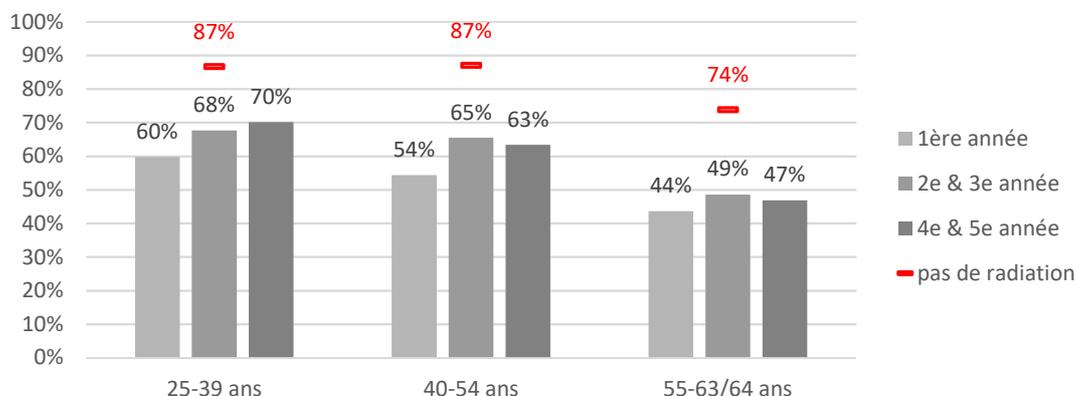
Comme le montrent les points noirs du diagramme, le risque que les personnes actives jeunes soit obligées d'ouvrir un nouveau délai-cadre auprès de l'AC en 2015 était significativement plus élevé (4.8 % pour les 15-24 ans et 5.1 % pour les 25-34 ans) que chez les personnes plus âgées (3.1 % pour les 45-54 ans et 2.4 % pour les 55-64 ans). Le risque de chômage était donc environ deux fois moins élevé pour les personnes actives âgées de 55 ans et plus que pour les moins de 35 ans.

En revanche, le risque d'être en situation de fins de droits dans les années suivantes était de 18 % chez les jeunes chômeurs et de 27 % (45-54 ans), respectivement 31 % (55-64 ans) chez les chômeurs plus âgés. Ce risque de situation en fins de droits supérieur à la moyenne souligne une fois de plus la difficulté accrue des demandeurs d'emploi âgés à réintégrer le marché du travail.

Le risque combiné de devoir en premier lieu ouvrir un délai-cadre et d'être en outre par la suite en situation de fins de droits découle de la multiplication des deux facteurs de risque. Cela correspond au risque d'être en situation de fins de droits du point de vue d'une personne active, qui est représenté dans la figure par les barres grises. Il en ressort que ce risque variait selon la catégorie d'âge entre 0.74 % pour les 55-64 ans et 0.93 % pour les 25-34 ans. En raison du risque moindre d'être touché par le chômage et aussi parce qu'une partie des catégories d'âge les plus élevées atteint l'âge officiel de la retraite pendant l'octroi des prestations de l'AC, le risque d'une arrivée en fin de droits chez les personnes actives âgées de 55 à 64 ans est légèrement en dessous de la moyenne de 0.86 % pour toutes les catégories d'âge.

L'enquête sur la population active (ESPA) combinée aux données du SECO permet de déterminer comment les anciens radiés évoluent ensuite sur le marché du travail. Comme le montre la figure 3.15, le taux d'emploi des radiés la première année après la radiation, dans les années 2014-2017, allait de 44 à 60% en fonction de la tranche d'âge. Il était donc nettement plus bas que pour les personnes n'ayant pas atteint la fin de leurs droits. L'intégration sur le marché du travail s'améliore dans toutes les tranches d'âge à partir de la deuxième année après la radiation. Tandis que 70% des radiés de 25-39 ans ont de nouveau une activité professionnelle quatre ou cinq ans après leur radiation, ce n'était le cas que pour à peine la moitié des 55-63/64 ans. Quatre ou cinq ans après, le taux d'emploi reste cependant nettement plus bas que celui des personnes du même âge sans radiation, et cela pour toutes les tranches d'âge.

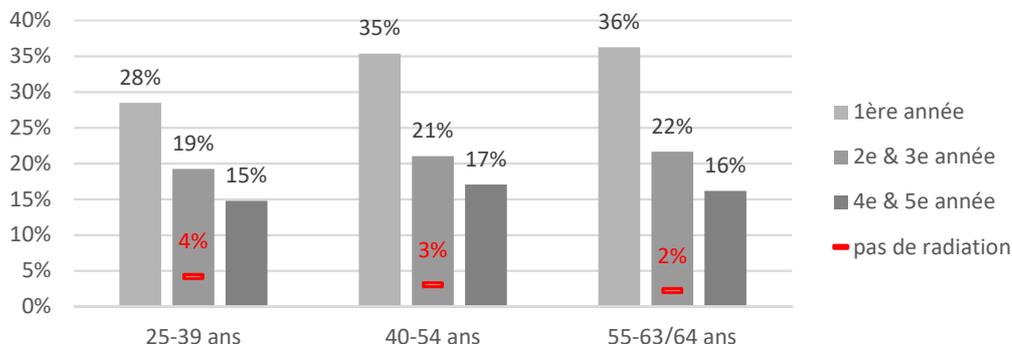
Figure 3.15 : Activité des personnes en fin de droits en fonction de la durée écoulée depuis la fin de droits (2014-2017)



Source : OFS/SESAM (2010-2016)

La figure 3.16 montre, en ce qui concerne l'inactivité⁷ qu'environ un tiers des personnes concernées (28-36 %) était toujours sans activité et à la recherche d'un emploi au cours de la première année suivant la fin de droits.

Figure 3.16 : Inactivité des personnes en fin de droits en fonction de la durée écoulée depuis la fin de droits (2014-2017)

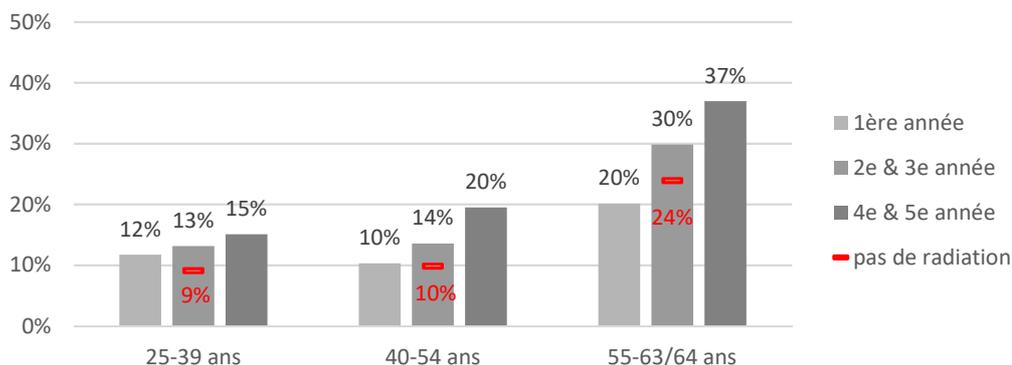


Source: BFS/SESAM (2014-2017)

Pendant la deuxième et la troisième années, cette proportion est encore d'un cinquième. Elle est d'un sixième les deux années suivantes. Par rapport aux personnes sans radiation, le taux de chômage des personnes radiées est encore très nettement plus élevé après quatre ou cinq ans, ce qui illustre les difficultés structurelles de ce groupe sur le marché du travail. Les radiés d'un certain âge sont autant touchés par le chômage que les plus jeunes.

La différence d'âge est plus nette par rapport au chômage. En particulier les personnes âgées se retirent plus souvent du marché du travail après une radiation. Un bon tiers des 55-63/64 ans n'est plus en situation d'activité professionnelle quatre à cinq ans après une radiation et ne cherche plus non plus un nouvel emploi. Chez les personnes sans radiation, ce taux est de 24%. On observe également un certain retrait du marché du travail chez les radiés dans des tranches d'âges plus jeunes, mais à un niveau beaucoup plus faible.

Figure 3.17: Inactivité des personnes en fin de droits en fonction de la durée écoulée depuis la fin de droits (2014-2017)



Source : BFS/SESAM (2014-2017)

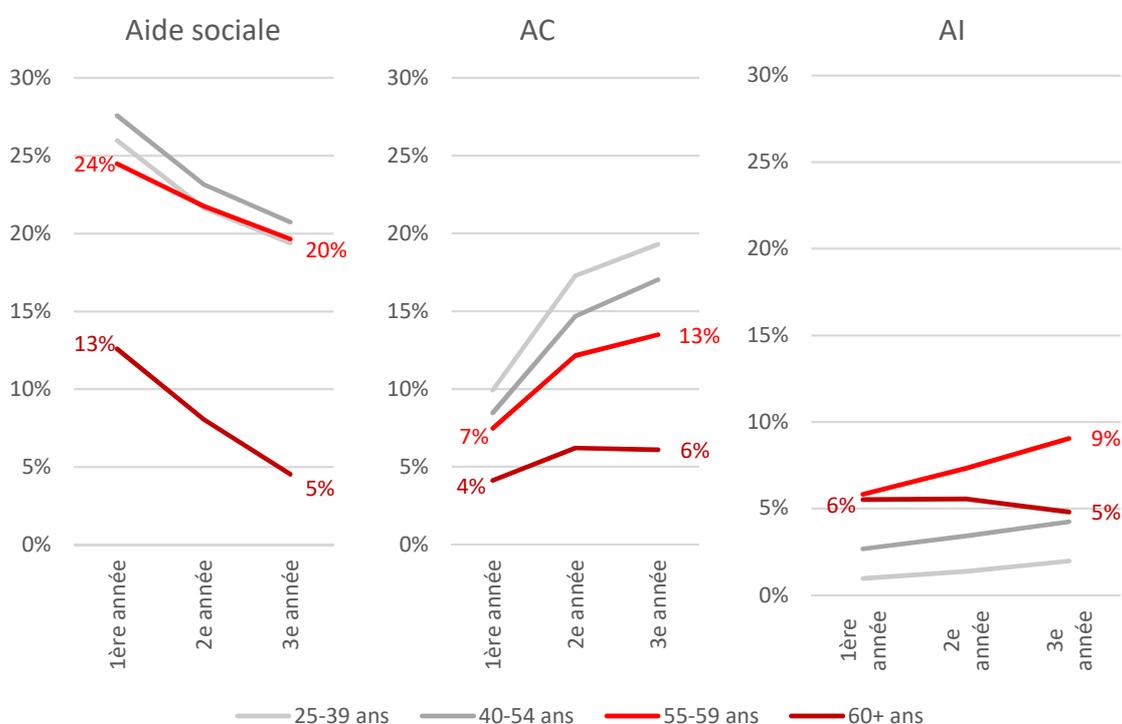
⁷ Ces chiffres incluent également les personnes qui ne se sont pas inscrites au ORP pour trouver un emploi.

Dans l'ensemble, les évaluations confirment que les chômeurs âgés en fin de droits ont tendance à éprouver davantage de difficultés que les plus jeunes à reprendre pied sur le marché du travail. Toutefois, on constate également un retrait progressif du marché du travail à partir de l'âge de 55 ans chez les personnes qui n'ont vécu aucune fin de droits.

Les personnes en fin de droits peuvent ensuite demander des prestations sociales en fonction de leur situation personnelle et financière.

En reliant les données de l'assurance chômage, de l'aide sociale et de l'assurance invalidité, il est possible, depuis déjà quelques années, d'analyser plus en détail ces transitions entre les institutions sociales. La figure 3.18 montre les taux de prestations sociales des chômeurs en fin de droits en 2014 pour quatre classes d'âges différentes au cours des trois premières années suivant la fin de droits.

Figure 3.18: Prestations sociales perçus en aval par les chômeurs en fin de droits en 2014 par classe d'âges



Quelle: BFS, BSV, SECO / SHIVALV

Les bénéficiaires de l'aide sociale un an après une radiation étaient moins nombreux parmi les 55-59 ans (24%) que chez les plus jeunes. Dans la troisième année suivant la radiation, comme pour les 25-39 ans, 20% étaient encore dépendants de l'aide sociale. La proportion de bénéficiaires de l'aide sociale était encore plus faible parmi les personnes radiées après 60 ans: 13% la première année et 5% deux ans plus tard. Au sein de ce groupe, il faut prendre en considération que des prestations (anticipées) de retraite sont déjà possibles en partie.

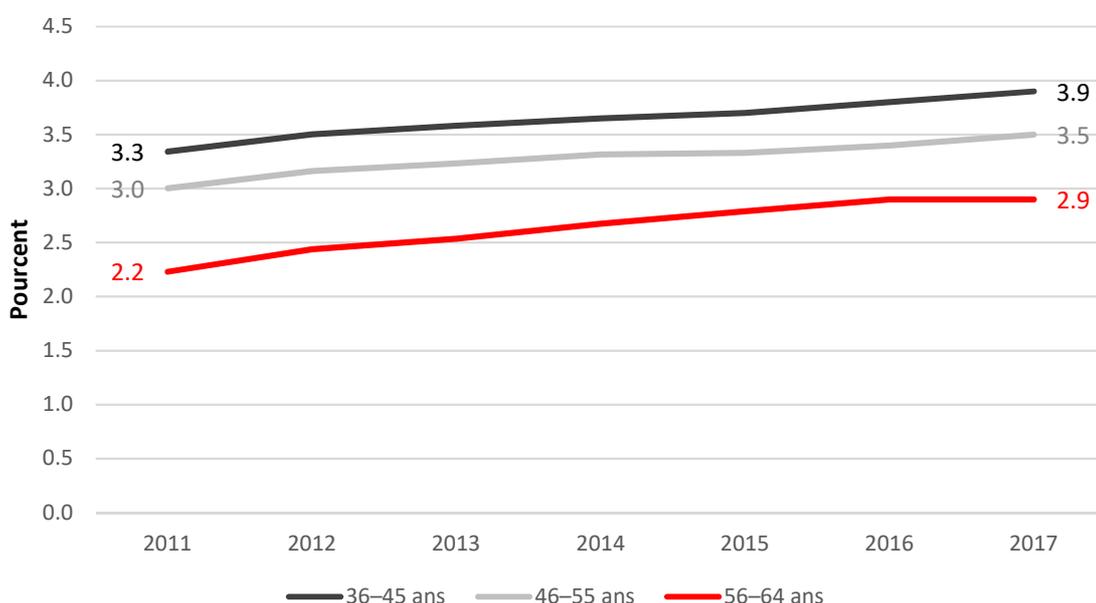
Certains des chômeurs en fin de droits sont réintégré dans l'AC au cours des années suivantes. Cependant, ceci est moins fréquents chez les chômeurs âgés en fin de droits que chez les jeunes. Cela révèle, entre autres, qu'il leur est plus difficile de revenir à la période minimale de cotisation de douze mois en deux ans. 13 % des personnes de 55-59 ans et 6 % de celles de 60 ans et plus bénéficient à nouveau des prestations de l'AC trois ans après la fin de droits.

Les passages à l'AI sont plus fréquents chez les chômeurs âgés en fin de droits que chez les jeunes. En 2014, 9 % des 55-59 ans et 5 % des 60 ans percevaient des prestations de l'assurance invalidité, trois ans après la fin de droits.

Comme le montrent ces données, les chômeurs âgés en fin de droits ne risquent pas plus que les plus jeunes, une fois en fin de droits, de dépendre du revenu d'insertion ou autres prestations sociales.

Selon l'Office fédéral de la statistique, le taux d'aide sociale pour la population âgée de 56 à 64 ans était de 2,9 % en 2017, soit 0,6 resp. 1,0 point de pourcentage de moins que pour les classes d'âges des 46-55 ans et 36-45 ans. Par rapport à 2016, il est resté stable, tandis que chez les 46-55 ans et les 36-45 ans, il a augmenté de 0,1 % pour atteindre respectivement 3,5 % et 3,9 %. Entre 2011 et 2017, le taux d'aide sociale des 55-64 ans a augmenté de 0,7 point de pourcentage, soit un peu plus que celui des classes d'âges plus jeunes, lequel a augmenté respectivement de 0,5 et 0,6 point de pourcentage.

Figure 3.19 : Taux de bénéficiaires de l'aide sociale en fonction des classes d'âge, 2011-2017



Source : OFS (statistique de l'aide sociale)

Liste des figures

Figure 2.1 : Importance croissante des travailleurs âgés sur le marché du travail.....	5
Figure 2.2 : Evolution de la population active en équivalents plein temps (de 2010 à 2018) ..	6
Figure 2.3 : Plus haute formation achevée de la population des 55-64 ans, 2008-2028.....	7
Figure 2.4 : Taux d'emploi des 55-64 ans, sélection de pays de l'OCDE 2017.....	7
Figure 2.5 : Taux d'emploi des 55-64 ans, 1998-2018	8
Figure 2.6 : Part des personnes en retraite anticipée jusqu'à 5 ans avant l'âge de la retraite ordinaire* en 2005 et 2015 (auto-déclaration)	9
Figure 2.7 : Âge moyen de la retraite (auto-déclaration) en fonction de l'année de naissance	9
Figure 2.8 : Taux d'emploi en fonction de l'âge et du sexe, 2010 en comparaison avec 2018	10

Figure 2.9 : Personnes non actives 55-64 ans, raisons de l'absence de recherche d'emploi, 2018 (en milliers)	11
Figure 2.10 : Personnes non actives de 55-64 ans, raisons de l'absence de recherche d'emploi, 2010-2018 (en milliers)	11
Figure 2.11 : Taux d'emploi des 65-69 ans en fonction du sexe, sélection de pays de l'OCDE 2017.....	12
Figure 2.12 : Taux d'emploi des 65-74 ans, 1997-2017	13
Figure 2.13 : Taux d'occupation moyen en fonction de la classe d'âge et du sexe, 2018.....	13
Figure 3.1 : Taux de chômage selon l'OIT en fonction des classes d'âge, sélection d'Etats de l'OCDE, 3 ^e trimestre 2018.....	14
Figure 3.2: Taux de chômage selon l'OIT, 55-64 ans et total 2010-2018	15
Figure 3.3 : Taux de chômage de longue durée selon l'OIT, 55-64 ans et total, 2010-2018.	15
Figure 3.4 : Taux de chômage selon le SECO en fonction des classes d'âge, 1990-2018 ...	16
Figure 3.5 : Taux de chômage en fonction des catégories d'âges selon le SECO, mars 2016 – mars 2019 (en %, différentiels en point de pourcentage)	17
Figure 3.6 : Chômeurs enregistrés selon le SECO, parts en fonction des classes d'âge, 1990-2018.....	17
Figure 3.7 : Personnes actives selon l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), parts en fonction des classes d'âge, 1991, 2000, 2010, 2018.....	18
Figure 3.8 : Passages à une recherche d'emploi de longue durée en % des inscriptions à une recherche d'emploi effectuées une année avant, 2008 – 2018.....	18
Figure 3.9 : Personnes avec perte involontaire de l'activité au cours des 12 derniers mois en fonction des classes d'âge, en % des actifs, moyenne 2014-2017.....	19
Figure 3.10 : Chômeurs en fonction de la raison du départ du dernier poste selon les classes d'âge, en % des actifs, moyenne 2014 – 2017.....	20
Figure 3.11 : Durée moyenne de perception des indemnités journalières de l'AC en fonction des classes d'âge en mois, 2018	20
Figure 3.12 : Participation des bénéficiaires des prestations de l'AC à des mesures du marché du travail en fonction des classes d'âge, 2008 et 2018	21
Figure 3.13 : Nombre de fins de droits 2018, cumulés et arrondis à la centaine.....	22
Figure 3.14 : Risque d'ouvrir un délai-cadre auprès de l'AC et d'être ultérieurement en situation de fin de droits, selon les catégories d'âge (cohorte d'entrée dans l'AC 2015).....	22
Figure 3.15 : Activité des personnes en fin de droits en fonction de la durée écoulée depuis la fin de droits (2014-2017)	23
Figure 3.16 : Inactivité des personnes en fin de droits en fonction de la durée écoulée depuis la fin de droits (2014-2017)	24
Figure 3.17: Inactivité des personnes en fin de droits en fonction de la durée écoulée depuis la fin de droits (2014-2017).....	24
Figure 3.18: Prestations sociales perçus en aval par les chômeurs en fin de droits en 2014 par classe d'âges.....	25
Figure 3.19 : Taux de bénéficiaires de l'aide sociale en fonction des classes d'âge, 2011-2017	26

Références bibliographiques sélectionnées

- Arni, P. (2012), « Conseil et coaching intensifs pour demandeurs d'emploi âgés : une voie pour améliorer leurs chances sur le marché du travail ? », évaluation systématique des résultats, rapport final, pour l'Office de l'Economie et de l'Emploi du canton d'Argovie et Université de Lausanne.
- Baumann, I. et D. Oesch (2013), « Wiederbeschäftigung nach Betriebsschliessungen im Industriesektor der Schweiz », rapport final pour le SECO, juin 2013, Centre de recherche sur les parcours de vie et les inégalités (LINES), Institut des sciences sociales, Université de Lausanne.
- BFS (2008), « L'activité professionnelle des personnes de 50 ans et plus. Une étude basée sur les résultats de l'enquête suisse sur la population active et de l'enquête sur la structure des salaires », Actualités OFS, Travail et rémunération, Neuchâtel.
- Bieri, O., R. Bachmann, D. Bodenmüller et A. Balthasar (2006), « Les stratégies des ORP pour l'intégration dans le marché du travail et leur efficacité. Une évaluation qualitative et quantitative basée sur des exemples de chômeurs jeunes peu qualifiés et de chômeurs plus bien qualifiés », Publication du SECO politique du marché du travail n° 17, Berne.
- Bolliger, C., T. Fritschi, R. Salzberger, P. Zürcher et O. Hümbelin (2012), « Eingliederung vor Rente. Evaluation der Früherfassung, der Frühintervention und der Integrationsmaßnahmen in der Invalidenversicherung », Büro Vatter, Haute Ecole spécialisée bernoise, filière Travail social, OFAS, Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 13/12, Berne.
- Fluder, Robert et. al. (2017), « Berufliche Integration von arbeitslosen Personen », Rapport final à l'intention du SECO, Haute école bernoise de travail social.
- OFAS (2013), « Assurance-invalidité : faits et chiffres 2012. Renforcement de la réadaptation professionnelle et réduction du nombre de nouvelles rente », Berne.
- OCDE (2014), « Vieillesse et politiques de l'emploi : Suisse : Mieux travailler avec l'âge », Editions OCDE.
- Trageser, J., S. Hammer und J. Fliedner (2012), « Altersrücktritt im Kontext der demografischen Entwicklung », Dossier Réforme de la prévoyance vieillesse, Sécurité sociale 6/2012, Berne.
- Trageser, J., S. Hammer und J. Fliedner (2012), « Altersrücktritt im Kontext der demografischen Entwicklung », INFRAS, OFAS, Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 11/12, Berne.
- Trageser, J., S. Hammer und J. Fliedner (2012), « Altersrücktritt im Kontext der demografischen Entwicklung. Anhang zum Forschungsbericht Nr. 11/12 », INFRAS, OFAS, Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 11/12, Berne.
- Wolf, T. et P. Kempeneers (2013), « Evaluation de la durabilité et de l'efficacité des allocations de retour en emploi (ARE) », sur mandat de l'Observatoire Universitaire de l'Emploi de Genève, juillet.
- Zölch, M., A. Mücke, A. Graf und A. Schilling (2009), « Fit für den demografischen Wandel ? Ergebnisse, Instrumente, Ansätze guter Praxis », Bern/Stuttgart/Wien, Haupt Verlag.

Articles et informations complémentaires :

<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage---wirtschaftspolitik/wirtschaftspolitik/arbeitsmarkt/aeltere-arbeitnehmende.html>